

ACTES
DE LA

51^{ème}e

SESSION

MINISTERIEL
LE

DE LA

CONFEMEN



MAURICE
17 - 22 octobre 2004

ACTES DE LA 51^{ème}
SESSION DE LA CONFEMEN



MAURICE
17 - 22 octobre 2004

SOMMAIRE

I DISCOURS OFFICIELS D'OUVERTURE5

- Discours de bienvenue du Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique de la République de Maurice6
- Discours de la Secrétaire Générale de la CONFEMEN8
- Discours du représentant de la Banque Islamique de Développement10
- Discours du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture12
- Discours de l'Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie14
- Discours du Président en exercice de la CONFEMEN17
- Discours officiel du Premier Ministre de la République de Maurice 20

II RAPPORTS DES REUNIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE, DES CORRESPONDANTES ET CORRESPONDANTS NATIONAUX, DU BUREAU ET DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE22

- A. Rapport de la réunion de la Commission administrative et financière23
- B. Rapport de la réunion des Correspondantes et Correspondants nationaux27
- C. Rapport de la réunion du Bureau31
- D. Rapport de la 51^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN34

Sigles

.....37

A n n e x e

..... 38

Annexe 1: Rapports des trois ateliers

..... 39

Annexe 2 : Présentation des résultats du PASEC.

.....46

III	TEXTES OFFICIELS DE LA 51^{ème} SESSION MINISTERIELLE	
.....	78	
•	Mémorandum sur l'évaluation des systèmes éducatifs	79
•	Mémorandum sur l'enseignement du et en français dans l'espace francophone	81
•	Recommandation relative à l'intégration de la CONFEMEN dans la charte de la Francophonie	84
•	Cadre logique du programme d'activité 2005 de la CONFEMEN	86
•	Budget de la CONFEMEN pour 2005	99
•	Résolutions concernant les modifications apportées aux statuts et au Règlement administratif et financier	109
•	Règlement du Comité scientifique du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la CONFEMEN	118
•	Motion de solidarité	120
•	Motions de remerciement	122
IV	C E R E M O N I E	
	D E	
	C L O T U R E	
.....	125	
•	Intervention de Mme Nancy Spence, du Secrétariat du Commonwealth	126
•	Intervention de M. Richard Charron, Secrétaire Général de l'Association Francophone Internationale des Directeurs d'Etablissements Scolaires (l'AFIDES)	128
•	Intervention de M. Adama Samassékou, de l'Académie Africaine des Langues	129
•	Intervention de Roger Ferrari, du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation	132
•	Intervention de M. Dario Pagel, de la Fédération internationale des Professeurs de français	133
•	Intervention de M. André Gervais Komenan, de la Banque Africaine de Développement	135
◦	Intervention de la Secrétaire Générale de la CONFEMEN	136
◦	Intervention du Ministre de l'Enseignement de base et de l'alphabétisation du Burkina Faso	137
◦	Discours de clôture du Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique de la République de Maurice	138
◦	Listes des participants	139
•	Liste des participants à la 51 ^{ème} session ministérielle	140

DISCOURS OFFICIELS D'OUVERTURE



MAURICE
17 au 22 octobre 2004

**ALLOCUTION DE MONSIEUR STEVEN OBEEGADOO,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE**

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations internationales,
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,

La République de Maurice a l'insigne honneur d'accueillir la 51^{ème} session de la CONFEMEN et d'emblée, je voudrais vous souhaiter la bienvenue chez nous, tout en espérant que cette réunion sur le sol mauricien des Ministres de l'Éducation ayant le français en partage fera date dans l'histoire de notre Organisation.

Mesdames et Messieurs, créée il y a 44 ans déjà, la CONFEMEN est la plus ancienne institution ministérielle de la Francophonie. La CONFEMEN, tout à la fois exprime dans le secteur éducatif ce qu'est la Francophonie et trace la politique de la Francophonie en matière d'éducation. La CONFEMEN ambitionne sur le terrain de soutenir les pays membres dans la formulation et la mise en place des politiques d'éducation nationale.

La Francophonie, nous la concevons comme un espace d'échange, de partage et de solidarité. Elle s'exprime bien évidemment dans un contexte défini par les réalités du moment.

En ces temps où se manifestent, de manière les unes les plus horribles que les autres, de multiples formes d'intolérance, de fanatisme s'exprimant parfois sous forme de terrorismes, en ces temps où la maîtrise des Sciences et de la Technologie s'impose comme moyen pour les peuples de s'approprier les fruits du développement des forces productives, tous s'accordent à dire que l'éducation et le développement des ressources humaines est, à l'échelle mondiale une considération, sinon un chantier prioritaire. L'unanimité se fait pour que l'éducation soit au cœur de toute stratégie de développement cherchant à concilier croissance et équité, de toute stratégie de développement durable. D'où le cadre d'Action de Dakar et les Objectifs du Développement du Millénaire dont deux traitent de l'Education.

Où en sommes nous ? Le dernier rapport mondial de suivi sur « l'Education pour Tous » produit par l'UNESCO donne lieu à un constat accablant. Alors que le premier objectif dans le temps du forum de Dakar comme des Nations Unies était d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici 2005, nous savons désormais que 77 pays n'y parviendront pas et 54 de ceux là même pas en 2015, cela alors même que la variable de la parité entre les sexes représente, nous disent les experts, le meilleur instrument prédictif de la réalisation de l'EPT. Aujourd'hui encore, plus de 800 millions d'adultes demeurent analphabètes et 103 millions d'enfants non scolarisés avec pour régions principalement affectée la nôtre, l'Afrique Sub-saharienne suivie de l'Asie du Sud. Pourtant, l'éducation reste la condition première de l'affirmation de la dignité humaine en tous lieux.

Le principal obstacle à la réalisation de l'Education pour Tous est bien évidemment le manque de moyens - de moyens pour construire des écoles, de moyens pour former et rémunérer les enseignants, de moyens pour produire et distribuer du matériel scolaire, de moyens pour assurer la mise en place de stratégies pédagogiques afin de promouvoir une scolarité réussie. Mon pays qui s'apprête à étendre la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans en sait quelque chose pour avoir ces dernières années effectué des investissements sans précédents dans le secteur de l'éducation afin d'assurer l'accès pour tous, la pertinence des programmes et la réussite scolaire globale.

Il est du domaine public que les ressources additionnelles requises dès à présent pour réaliser l'éducation primaire universelle et la parité des sexes se chiffrent à 5.6 milliards de dollars par an. L'initiative « Fast Track » autrement appelée l'initiative de mise en œuvre accélérée, lancée par la Banque

Mondiale en 2002, avec un fonds catalytique EPT créée en 2003, se trouve désormais paralysée, tous les crédits disponibles pour 2004 ayant été épuisés. Alors que la majorité des pays Africains possèdent désormais leur plan national EPT, l'on ne peut que se rendre à l'évidence. L'engagement pris par la communauté internationale à Dakar, il y a quatre ans, selon lequel *« aucun pays réellement désireux d'atteindre les objectifs de l'Education pour Tous ne devrait voir son action entravée par le manque de ressources »* n'a pas été respect, et il ne le sera pas, à moins que se manifeste un nouvel élan de solidarité internationale.

La CONFEMEN comme la Francophonie se doit dans ce contexte précis d'offrir un espace d'échange et de partage certes, mais aussi de solidarité pensante et agissante. Alors que la CONFEMEN poursuit le plan de relance défini à Ouagadougou en 2002, la voie est toute indiquée, c'est celle de placer le défi de l'Education pour Tous au cœur même de l'action de la CONFEMEN, en soutenant les pays membres qui tentent, en dépit d'un manque cruel de moyens, de relever le défi de Dakar et c'est aussi celle d'interpeller les pays riches et la communauté internationale à les soutenir. C'est la voie d'un engagement concret et cohérent, soutenu et efficace dans les contextes nationaux comme sur le plan de l'espace Francophone et au delà en faveur de l'Education pour Tous.

Je forme le vœu que les débats autour du thème choisi pour notre conférence ministérielle, qui est l'évaluation des systèmes éducatifs, servent à renforcer nos capacités de réflexion et d'action par rapport au défi d'une éducation de qualité pour tous ; car l'impératif de qualité que suggère ledit thème ne saurait être dissocié de celui de la démocratisation de l'accès à l'éducation. Pour conclure, je souhaiterais joindre à cette invitation au travail le souhait que les délégués de la CONFEMEN ici présents trouvent aussi des moments de détente, leur permettant de découvrir Maurice que nous nous plaçons à présenter comme un carrefour de cultures et un creuset du dialogue des civilisations.

Que votre séjour parmi nous puisse être à la fois fructueux et agréable ! Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE MADAME ADIZA
HIMA,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA
CONFEMEN**

Excellence
Ministre,
Excellence

Monsieur le Premier

Monsieur le

Président en exercice de la CONFEMEN,
Excellence Monsieur le Ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique de Maurice,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales,
Mesdames et Messieurs les Correspondantes et les Correspondants nationaux de la CONFEMEN,
Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord rendre un hommage tout particulier à nos hôtes mauriciens pour la qualité de l'accueil si chaleureux et pour leurs talents de fins organisateurs.

La mobilisation d'une impressionnante équipe et l'attention de tous les instants dont elle a fait montre rend notre séjour agréable et représente un gage de réussite pour notre session ministérielle.

Cette 51^{ème} session revêt un caractère particulier puisque qu'elle constitue la première réunion d'envergure deux ans après la Conférence de Ouagadougou (Burkina Faso), conférence qui a posé les jalons de la relance de notre institution.

La CONFEMEN qui est, faut-il le rappeler, la plus ancienne institution francophone se veut un cadre de réflexion et de concertation dans l'espace francophone.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, sans être exhaustive, retracer le chemin parcouru durant ce biennium 2002-2004, biennium qui a été riche en événements et en réalisations. Mais avant cela, permettez moi de témoigner ici de ma profonde reconnaissance à un fervent militant de la Francophonie sans qui le Secrétariat technique permanent n'aurait sans doute pas pu accomplir avec succès sa mission. J'ai nommé Le Ministre, Président en exercice, Son Excellence Monsieur Mathieu Rakissouilgri Ouédraogo, Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso avec qui la convergence d'opinions et d'actions a permis d'établir une collaboration fructueuse et sans failles durant ces 24 mois d'exercice. Je voudrais aussi rappeler que cet homme a fait montre d'un engagement permanent pour la CONFEMEN et j'ai pu bénéficier, à ses côtés, d'une écoute attentive ainsi que de sa clairvoyance sur les questions importantes qui touchent à notre organisation. Merci, Monsieur le Ministre.

Et si j'en juge par nos premiers contacts et par l'accueil qui nous a été réservé ici à Maurice, je ne doute pas que ce climat idéal de collaboration se prolongera avec notre futur Président pour les deux années à venir.

Je voudrais ensuite saluer les inlassables efforts de la Francophonie, à travers l'ensemble de ses instances, pour avoir été à l'écoute permanente et attentive des préoccupations de la CONFEMEN. Cette synergie francophone en faveur de l'éducation s'est concrétisée dans le partenariat naturel et, sans cesse croissant, avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. En effet, la Direction de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'AIF a été à nos côtés tout au long du biennium pour répondre aux sollicitations des pays francophones, en particulier les pays du Sud, désireux de combler leur retard afin de répondre aux objectifs du Millénaire fixés par l'Assemblée Générale des Nations Unies et à ceux définis par le Forum mondial de Dakar. Il me plaît de rappeler ici que la part du budget de la Francophonie allouée au secteur de l'éducation/formation a sensiblement augmenté au cours de ce biennium.

Mesdames, Messieurs,

Je ne rentrerai pas dans le détail des partenariats multiples, diversifiés et souvent innovants qui ont été initiés ou consolidés durant ces deux dernières années que le Président en exercice évoquera dans un instant. Néanmoins, à titre d'exemple, il convient de mentionner la reconnaissance par la Banque Mondiale de la

qualité de l'expertise développée par la CONFEMEN à travers son programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), ce qui constitue l'une des meilleures illustrations des démarches de partenariats entreprises par la CONFEMEN.

Des missions conjointes ou complémentaires sont en cours ou vont être menées dans des pays comme la Guinée, notamment en matière de renforcement des capacités des enseignants. Les enseignants qui sont, bien évidemment la clef de voûte de nos systèmes éducatifs.

Mesdames, Messieurs,

La relance de la CONFEMEN repose aussi, sur le renforcement de l'information et de la communication, facteur d'amélioration de la visibilité tant au niveau national qu'international.

Illustrant notre volonté de mieux communiquer, nous avons, depuis le début de cette année, publié et largement diffusé des brochures résumant les principaux résultats des études menées par le PASEC. Cette démarche vise à vulgariser les résultats de l'analyse sectorielle au sein de la communauté éducative francophone. C'est le cas du suivi de cohorte sur la thématique du redoublement au Sénégal mais également sur la question de la formation des enseignants au Togo, au Mali et au Niger. Nous entendons, dans la mesure du possible, systématiser cette innovation pour l'ensemble des résultats du programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC).

Ces efforts témoignent, s'il en est besoin, de notre inlassable combat quotidien pour l'accès à l'enseignement, la qualité de l'éducation et une meilleure gestion des systèmes éducatifs. Mais, au vu des objectifs que la communauté internationale s'est fixé en matière d'éducation et des résultats que nous nous devons d'atteindre, il convient de redoubler d'efforts et d'associer nos forces à tous les partenaires qui sont actifs dans le domaine de l'éducation.

Pour terminer, je voudrais vous assurer de toute la détermination du Secrétariat technique permanent, avec l'appui des Etats et Gouvernements membres, à poursuivre le travail de relance entamé au lendemain de la 50^{ème} session de Ouagadougou. Mais la CONFEMEN n'existe que par l'implication et l'engagement de ses membres, mais aussi du dynamisme de son Secrétariat technique permanent qui en est le catalyseur, le facilitateur et la cheville ouvrière. J'en appelle donc à chaque Etat et gouvernement membre et à la Communauté Internationale à honorer leurs engagements et à s'investir chaque jour davantage dans notre combat commun en faveur de ces millions d'enfants pour qui l'éducation est un droit fondamental et pour qu'avant 2015, l'espace francophone puisse montrer à la face du monde qu'il a su relever ce défi majeur qu'est l'éducation pour tous.

En souhaitant plein succès à nos travaux, je vous remercie de votre aimable attention.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR KHALIL ENAHOUI,
COORDINATEUR RÉGIONAL DU PROGRAMME DE
L'ENSEIGNEMENT
BILINGUE (FRANCO - ARABE) EN AFRIQUE SUB - SAHARIENNE
DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BID)**

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Excellence Monsieur le Vice Président de l'Assemblée Nationale,
Excellence Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Excellence Monsieur le Ministre de l'Education et de la Recherche Scientifique de la République de Maurice,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres,
Excellence Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Excellence Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques,
Messieurs les Représentants des organismes internationaux,
Mesdames et Messieurs,

Permettez moi tout d'abord de vous transmettre les salutations du Dr Ahmed Mohamed Ali, Président de la Banque Islamique de Développement, ses remerciements pour l'invitation adressée à la Banque et ses meilleurs souhaits de réussite dans le travail si noble qui vous réunit aujourd'hui ici sur cette terre mauricienne, fertile et accueillante.

C'est aussi le lieu de vous rendre, Excellence Monsieur le Premier Ministre, un hommage mérité pour avoir honoré personnellement cette séance d'ouverture, témoignant ainsi, si besoin est, de l'intérêt que vous accordez, vous-même, votre gouvernement et votre peuple, à l'éducation.

Nos remerciements vont également à l'adresse de votre pays pour l'excellente organisation de cette conférence, une organisation qui porte aussi l'empreinte technique du savoir faire attesté de la CONFEMEN et de sa sage et dynamique secrétaire générale, Mme HIMA Adiza Maillalé.

Excellences, Monsieur le Premier Ministre,

En un moment où l'on s'interroge, presque partout, et pour cause, s'il ne faut pas tout changer à l'école, l'analyse que la 51^{ème} session de la CONFEMEN se propose de faire sur la place de l'évaluation dans les systèmes éducatifs est pleinement justifiée. Pour songer à "l'école de demain", à "l'école alternative" ou tout simplement à "l'école", une telle gymnastique d'esprit s'impose. A la BID, nous attendons avec beaucoup d'intérêt les fruits de cette réflexion et espérons nous en servir dans nos projets d'appui à l'éducation.

Excellences, Monsieur le Premier Ministre,

La BID est, depuis plus d'un quart de siècle, l'un des principaux partenaires au développement de l'éducation dans l'espace francophone, notamment en Afrique.

En effet, le Français est l'une des trois langues de travail de la Banque. Ceci est dicté par la place qu'occupe cette grande langue sur les scènes internationale et inter islamique, et surtout par le fait qu'une vingtaine de pays francophones sont membres à part entière de la Banque. C'est dire l'importance de ce trait d'union qui lie la BID et la Francophonie.

Aussi, soucieuses d'accompagner ses pays membres francophones dans leurs stratégies de développement de l'éducation, la BID a-t-elle contribué au financement de l'éducation francophone à hauteur de plus de 300 millions de dollars EU, entièrement investis dans des pays de l'Afrique sub-saharienne.

La Déclaration de Ouagadougou, adoptée par la Réunion des gouverneurs de la BID en octobre 2002, a prévu la mobilisation, sur 5 ans, de 2 milliards de dollars des Etats-Unis, pour venir en aide aux PMA africains. Dans ce sens, une haute priorité est accordée à l'enseignement fondamental, à la formation des enseignants, à la formation professionnelle et technique et à l'encouragement des projets régionaux de

l'enseignement supérieur orientés vers le développement. Ainsi, l'espace francophone africain bénéficiera davantage de l'appui de la Banque en matière d'éducation.

Les interventions de la Banque destinées essentiellement à l'enseignement purement francophone se sont renforcées depuis l'an 2000 par une série d'interventions réduites, mais fort utiles, d'un coût global d'environ 30 millions \$, au profit d'un enseignement, cette fois-ci bilingue, ralliant le Français et une autre langue partenaire, l'Arabe. Il s'agit là d'interventions menées au profit et à la demande du Niger et du Tchad, deux pays au niveaux desquels des études de faisabilité conduites par l'UNESCO viennent de démontrer le bien fondé et les bienfaits de la promotion de ce type d'enseignement.

Considéré dans ces deux pays, et dans bien d'autres, comme stimulateur de la fréquentation scolaire, ce type d'enseignement a l'avantage de contribuer à l'accroissement du taux de scolarisation. De même, il offre une opportunité non négligeable pour une maîtrise habile et mobilisatrice d'un autre type d'enseignement florissant dans de vastes espaces de l'Afrique francophone, à savoir l'enseignement non formel. Ainsi pourraient s'établir entre les sphères, formelle et non formelle de l'éducation des passerelles favorisant son adaptation aux besoins du milieu et du marché, le brassage culturel, la cohésion sociale, l'ouverture et l'harmonie de l'ensemble du système éducatif.

C'est du reste une démarche originale et novatrice pour soutenir le rayonnement combiné de la langue française et des langues partenaires. Car, dans plusieurs pays de la région, rappelons-le, des parents d'élèves continuent à retenir leurs enfants pour ne fréquenter que l'école coranique ou pour s'occuper du bétail, du champ ou du ménage. De nos jours, et d'ailleurs depuis l'introduction de l'école franco arabe, par la France, dans ses colonies africaines, il y a bientôt un siècle, l'expérience a démontré que cet enseignement est capable d'atténuer les réticences des populations et d'attirer en conséquence davantage d'enfants à l'école. Ceux-ci, par l'apprentissage de la langue française, langue de l'administration et grand outil d'ouverture, se trouveront mieux protégés contre l'exclusion et la marginalisation.

C'est dans cette optique que la BID, l'UNESCO et plusieurs PTF ont pris part à la Conférence Internationale sur l'Education Bilingue, tenue à N'djamena, fin juin 2004 et se sont engagés, à travers *l'Appel de N'djamena*, à accompagner dans leurs politiques éducatives le Niger et le Tchad, ainsi que les autres pays de la région désireux de tirer profit des atouts de l'éducation bilingue (franco arabe) au bénéfice d'une scolarisation universelle accélérée, telle que prônée par l'Agenda de Dakar et les objectifs du Millenium.

Les résultats concluants de la Conférence de N'djamena, qui a permis de mobiliser près de 450 millions de dollars EU, confirment, là ou cela n'est pas toujours évident, les assurances du Cadre d'Action de Dakar. Celui-ci affirme, vous le savez, que "aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources".

C'est, pour nous, le lieu de se féliciter de la réussite de cette conférence et de l'apport de tous les partenaires financiers dont l'AFD, la BAD, la Banque Mondiale et la BADEA, sans oublier l'apport technique combien précieux des autres partenaires, dont la Francophonie qui s'y est fait hautement représentée, à travers l'AIF et la CONFEMEN. Signalons, plus particulièrement que des concertations préalables enrichissantes ont eu lieu entre Son Excellence le Président Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'OIF et S. E. Dr Ahmed Mohamed Ali, Président de la BID et que la CONFEMEN a contribué admirablement à toutes les étapes du processus de la Conférence de N'djamena. Ce partenariat se trouve consolidé, depuis avril 2004, par la visite effectuée, à Djeddah, par la Secrétaire Générale de la CONFEMEN en réponse à une invitation du Président de la Banque. L'aide mémoire signé au terme de cette visite offre désormais un cadre de concertation, de coordination et de coopération entre les deux institutions.

Fiers et forts de ce que nous avons fait ensemble jusque là et surtout des perspectives prometteuses qui nous sont ouvertes, nous réitérons ici, dans ce beau pays et devant cette auguste assemblée, la disponibilité et le souhait de la BID de renforcer davantage sa coopération avec les instances compétentes de la Francophonie et en particulier avec la CONFEMEN.

Cette disponibilité se traduira, entre autres, par l'intensification de l'aide que la Banque apporte aux chantiers de l'EPT, à travers l'éducation francophone et l'éducation franco arabe, conformément aux besoins et aux priorités souverainement exprimés par les pays bénéficiaires.

Sur ce, Excellences, Monsieur le Premier Ministre, je termine, en vous réitérant nos remerciements, et en souhaitant, encore une fois de plus, plein succès à la 51^{ème} session de la CONFEMEN.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR EDOUARD MATOKO,
REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
(UNESCO)**

Excellence M. le Premier Ministre de la République de Maurice,
Excellence M. le Président en exercice de la CONFEMEN,
Excellence M. le Ministre de l'éducation et de la recherche scientifique de la République de Maurice,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres de l'éducation des pays membres de la CONFEMEN,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations internationales,
M. l'Administrateur général de l'AIF,
M. le Représentant de la BID,
Mme la Secrétaire générale de la CONFEMEN
Mesdames, Messieurs,

Au nom du directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Maatsura, je voudrais vous remercier pour l'invitation qui nous a été adressée à participer à cette 51^{ème} session de la CONFEMEN. Comme vous le savez, le Directeur général de l'UNESCO accorde une grande importance au partenariat entre l'UNESCO et toutes les organisations qui poursuivent les mêmes buts, en l'occurrence ici, celles qui contribuent à faire de l'éducation pour tous une réalité quotidienne pour tous les enfants du monde. C'est donc un honneur pour nous d'être ici, M. le Premier Ministre, dans votre pays qui a fait de l'éducation une priorité et qui, grâce à elle, a atteint un niveau de développement appréciable. C'est l'occasion pour nous de réaffirmer la volonté de l'UNESCO de faire du partenariat avec la CONFEMEN un élément essentiel de nos actions en faveur de l'éducation pour tous. La nouvelle politique de décentralisation de l'UNESCO qui assigne de plus grandes responsabilités et moyens aux bureaux présents sur le terrain contribue efficacement à consolider ce type de partenariat fortement préconisé par le Forum de Dakar. Je voudrais rappeler que la coopération entre l'UNESCO et la CONFEMEN, scellée, en 1981, par un accord de coopération, accorde à chacune des deux institutions le statut d'observateur dans les réunions de leurs hautes instances et se matérialise par ailleurs par des consultations régulières sur des questions d'intérêt commun. Pour concrétiser la volonté commune d'aider les Etats membres africains à accélérer la mise en œuvre des recommandations du Forum de Dakar et des plans d'action nationaux d'éducation pour tous, un accord a été signé, en 2001, entre le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation à Dakar (BREDA) et le Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN. C'est dans le même esprit que la CONFEMEN a pris part, en la personne de sa Secrétaire générale, Mme Adiza Hima, à deux récents événements organisés par l'UNESCO (sa contribution y a été fort appréciée) : il s'agit de la Conférence Internationale sur l'Education à Genève (au cours de laquelle le Président en exercice de votre organisation, M. Mathieu Ouédraogo, Ministre de l'éducation de base et de l'alphabétisation du Burkina Faso a livré aux participants le message de la CONFEMEN) et de la réunion des Ministres africains de l'éducation sur le CIEFFA à Ouagadougou au mois de septembre 2004.

Mesdames, Messieurs,

En souscrivant au pari de l'éducation pour tous, nos pays se sont aussi engagés à s'assurer que l'enseignement dispensé réponde aux besoins de leurs sociétés. Ils se sont engagés à répondre à l'impératif désormais incontournable d'allier accès et qualité, en rénovant les contenus éducatifs, en adoptant des méthodes modernes d'apprentissage, de gestion, de contrôle et d'évaluation des performances de leurs systèmes éducatifs. La dernière Conférence Internationale sur l'Education, réunie à Genève, avait choisi pour thème « la qualité de l'éducation » et stigmatisé l'importance de l'évaluation systématique des apprentissages. C'est également, vu sous un angle plus large, le thème que vous avez choisi pour la présente conférence. L'évaluation constitue un outil indispensable pour la prise de décision à tous les niveaux et pour assurer un contrôle de qualité qui, selon le constat de tous les experts, a longtemps fait défaut dans les systèmes éducatifs des pays aujourd'hui les moins scolarisés.

Pour sa part, comme vous le savez, l'UNESCO s'emploie, à travers ses différents programmes de formation dispensés depuis plusieurs années aux cadres nationaux, à renforcer les capacités nationales et continuera de le faire par le biais de ses instituts spécialisés, dans les domaines de la planification, de la gestion et de l'évaluation. L'UNESCO fournit régulièrement, grâce au travail de l'Institut des statistiques de Montréal, les informations statistiques de base sans lesquelles une évaluation rigoureuse et systématique ne saurait avoir lieu. Nous coopérons également avec les programmes régionaux et nationaux établis par nos partenaires qui visent à mesurer les performances des systèmes éducatifs nationaux et à informer les décideurs. Autant d'exemples qui montrent que, dans ce domaine complexe de l'évaluation, il est plus que nécessaire d'établir de véritables partenariats techniques et financiers afin d'aider les Etats les moins nantis à relever le défi de la qualité de l'éducation. C'est un défi énorme en effet et les ressources humaines et financières pour ce faire dépassent largement les budgets nationaux. Le cadre d'action du Forum de Dakar, rappelons-le encore, a insisté sur la mobilisation de la communauté internationale afin d'accompagner les pays dans la recherche de solutions alternatives et viables pour résoudre ce défi.

Mesdames, Messieurs,

Avec la CONFEMEN, nous espérons renforcer le partenariat existant pour contribuer à apporter ensemble des solutions durables aux problèmes récurrents des systèmes éducatifs de nos Etats membres. La problématique de l'évaluation des systèmes éducatifs est assurément un sujet sur lequel aussi bien au niveau national que régional, nos deux institutions peuvent partager leurs expériences et mettre en commun leurs ressources (le PASEC nous donne d'ailleurs l'occasion de concrétiser sur le terrain cette collaboration). Le Directeur général de l'UNESCO restera attentif aux résolutions qui découleront de vos débats et celles-ci feront, sans nul doute, l'objet d'un partenariat renforcé et renouvelé avec la CONFEMEN.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR ROGER DEHAYBE,
ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
INTERGOUVERNEMENTALE
DE LA FRANCOPHONIE**

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de la CONFEMEN,
Monsieur le Ministre de l'éducation de la recherche scientifique de la République de Maurice,
Monsieur le Vice Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations internationales,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et Messieurs les Chefs des Délégations.

Permettez moi, tout d'abord, de vous présenter les salutations du Président Abdou Diouf, le Secrétaire Général de notre Organisation. Il m'a prié, Monsieur le Premier Ministre, de vous remercier, encore, pour l'accueil qui lui a été réservé, il y a quelques semaines, et pour la qualité et la profondeur des concertations politiques menées avec l'ensemble des membres de votre gouvernement.

Pour l'Agence, la participation aux rencontres de la CONFEMEN constitue un rendez-vous important et depuis ma prise de fonctions, j'ai tenu, personnellement, à participer à toutes vos conférences. Parce que l'éducation est au cœur du mandat de l'Agence et de la Francophonie !

C'est un chantier fondateur et nos rencontres permettent, chaque fois, de faire le point sur la collaboration entre les deux institutions qui participent toutes les deux à la dynamique de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Lors de la précédente Conférence Générale, M. Amadou Lamine TRAORE, à l'époque Président, m'avait interpellé au sujet des budgets limités que l'Agence semblait réserver à l'éducation. J'avais, à cette occasion, expliqué la technique de financement qui voyait, à l'époque, les bailleurs de fonds affecter aux programmes de l'Agence des crédits « liés » représentant à l'époque 80% de nos crédits programmes.

Grâce à la collaboration des Etats, grâce au soutien et à la vigilance du Président Diouf, j'ai pu obtenir un doublement des budgets de l'éducation pour le bienum 2004/2005, ce qui représente aujourd'hui 20% des budgets du programme.

C'est un acte politique important !

Depuis lors, les collaborations se sont intensifiées avec le secrétariat permanent. Collaboration, partenariat, convergence, connivence, complicité sont des mots qui caractérisent aujourd'hui les relations quotidiennes avec la Secrétaire générale, Madame Adiza HIMA, et notre Directeur de l'éducation, Samir MARZOUKI et leurs collaborateurs.

Comme tous les deux ans, la Francophonie sera bientôt à Ouagadougou sous les feux de la rampe. Lorsque 56 chefs d'Etat et de gouvernement se rencontrent, c'est forcément un événement. Mais la réaffirmation de leur appartenance à un groupe qui, reconnaissons-le, est aujourd'hui de plus en plus courtisé ne suffit pas à faire de l'événement un succès.

Si la place de la Francophonie se trouve renforcée dans le monde, c'est parce qu'elle a décidé d'agir sur le plan politique ; parce que l'état des relations internationales appelle aujourd'hui des mouvements de consensus et de dialogue ; parce que les bases de la coopération en Francophonie depuis plus de trente ans – le respect de la diversité des cultures et la solidarité – se trouvent en concordance avec les exigences d'une

mondialisation équilibrée. Bref, parce qu'elle a su faire la synthèse entre sa vocation d'acteur du développement et sa dimension politique.

Quelques voix avaient tenté, ici et là, de réclamer le tout politique, l'opposer à la coopération et de renvoyer celle-ci - comme on ferait d'une encombrante cousine « ringarde » - dans l'antichambre des relations francophones. Aujourd'hui, avec le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, une véritable symbiose entre la Francophonie politique et la Francophonie de coopération s'est opérée.

Heureusement ! Moins encore qu'hier, on ne peut, aujourd'hui, considérer la coopération comme un concept dépassé car le risque serait grand de voir, alors, d'autres acteurs (les mouvements, les sectes...) occuper un terrain que les Etats auraient décidé d'abandonner.

Au contraire, plus que jamais ce sont les organisations gouvernementales, nationales et internationales qui doivent être des acteurs ou, à tout le moins, des partenaires de toutes les actions et de tous les programmes permettant de réduire la pauvreté et l'analphabétisme.

Etre politique ne peut se limiter à distribuer des « bons ou des mauvais points » à l'occasion d'élections, c'est aussi montrer aux citoyens les plus pauvres et les plus désespérés que la puissance politique est aussi mobilisée pour s'attaquer aux racines du mal.

On peut épiloguer longuement, et on ne manque pas de le faire, sur l'importance de tel ou tel facteur qui expliquerait, qu'aujourd'hui encore, le continent africain reste celui de toutes les crises : épidémies, instabilité politique, génocides, corruption... (N'ayons pas la mémoire démocratique trop courte, l'Europe occidentale des 15 connaissait encore à la fin des années 60, trois dictatures venues au pouvoir par un coup d'Etat militaire).

Il n'en reste pas moins que l'Afrique subsaharienne est, aujourd'hui encore, le continent le plus pauvre de la planète !

346 millions d'africains vivent aujourd'hui avec moins de 1 dollar par jour et le PNUD les estime à 404 pour 2015, dans le même rapport où il prévoit que c'est en 2147 seulement qu'on peut espérer voir une réduction significative de la pauvreté...

Ces chiffres aussi impressionnants et révoltants soient-ils, sont malheureusement déjà en train de se banaliser ; comme si la communauté internationale considérait que la pauvreté de ce continent était dans « l'ordre des choses ».

Puisqu'on prétend avoir déjà tout tenté, et si maintenant, on essayait tout simplement l'éducation ?

N'est-il pas temps, en effet, de replacer l'alphabétisation et l'éducation de base comme LA priorité politique ?

N'est-il pas temps de faire un bilan critique et lucide des actions menées jusqu'à présent par les coopérations bilatérales et multilatérales, mais aussi par les Etats ?

Le recul du temps nous permet aujourd'hui de tirer les leçons d'expériences menées dans notre communauté et surtout, en dehors d'elle.

Quelle autre explication avons-nous du développement des pays d'Asie, de la Tunisie, de Maurice que l'investissement dans tous les secteurs de l'éducation ?

Comment expliquer les échecs constatés et malheureusement incontestables des pays d'Afrique francophone ? Bien sûr, il y a le manque de moyens, en infrastructures et en hommes, mais est-on certain que la pédagogie qui consiste à faire de la seule langue française la langue de l'alphabétisation est bien adaptée à la réalité culturelle des populations scolaires ?

L'écolier africain est-il condamné à être le seul écolier du monde à ne pas avoir la possibilité de se faire aider par ses grands parents lorsqu'il rentre de l'école parce que les manuels scolaires sont dans une langue que la famille ne connaît pas ?

Et pourtant, depuis de nombreuses années, au Mali comme au Burkina Faso, des expériences originales sont développées, qui prouvent que le recours aux langues locales pour l'alphabétisation donne des résultats étonnants dans toutes les matières et surtout dans l'apprentissage et la maîtrise du français.

L'Ecole, l'école repensée dans sa pédagogie, doit donc redevenir une priorité forte des organisations internationales et des Etats.

Et d'urgence en Afrique ! Car l'institution scolaire y est l'acteur unique de l'éducation (l'enfant européen acquiert ses connaissances tout à la fois par l'école, la famille, la télévision et, maintenant déjà, par internet...)

Comment persuader la communauté internationale que tout autre discours sur le développement n'est, finalement, que discours ?

Que signifient des élections dites démocratiques (et reconnues comme telles par les observateurs internationaux) dans un pays où plus de 70% de la population est analphabète ?

Comment ne pas comprendre que c'est la non appropriation par le plus grand nombre des valeurs démocratiques qui explique que tel régime pourtant montré en exemple pour ses institutions politiques et économiques a pu s'écrouler en 15 jours sous l'impulsion de jeunes analphabètes mobilisés par des discours simplistes ?

Comment parler de développement économique si on ne peut fournir une main d'œuvre qualifiée ?

Comment diffuser les nouvelles technologies si face à l'ordinateur on ne sait ni lire l'écran, ni utiliser l'alphabet du clavier et, encore moins maîtriser les contenus ?

Comment prétendre enrayer les pandémies si les campagnes de prévention et de vaccination sont à peine comprises ?

Comment surtout, au moment où on parle de paix et de dialogue, ne pas reconnaître que le terrorisme, les luttes ethniques, les génocides commencent d'abord par la manipulation des esprits ?

Ce que j'écris ici semble aller de soi. Il est vrai que c'est un discours banal mais ce qui m'étonne toujours et me révolte c'est que, si effectivement cette analyse est partagée dans les conversations, on ne perçoit pas encore une mobilisation suffisante pour s'attaquer à cette racine du mal : l'analphabétisme.

Sans doute les Chefs d'Etat et de gouvernement, à Ouagadougou, qui sera aussi le Sommet de la Solidarité, voudront-ils exprimer la solidarité du monde francophone avec les plus pauvres : ceux qui ne savent pas !

Si effectivement nous sommes convaincus, que c'est l'alphabétisation d'abord, et l'éducation pour tous qui pourraient constituer une des armes pour le développement, pourquoi, comme le suggère le Président DIOUF, le Sommet de la Francophonie de Bucarest ne serait-il pas consacré à cette question importante ?

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs,

Cette tribune, celle de la CONFEMEN, ne peut être celle d'un simple constat. Elle ne peut pas être, non plus, celle de la résignation.

La mobilisation à laquelle nous assistons et qui sera celle des prochains jours nous montre que la tribune de la CONFEMEN c'est la tribune de l'espoir, c'est la tribune de la volonté.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DE MONSIEUR MATHIEU R. OUÉDRAOGO,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE DU BURKINA
FASO, PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA CONFEMEN

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique de Maurice,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales,
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Correspondantes et les Correspondants nationaux,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Je me dois, pour commencer, de saluer et de remercier chaleureusement nos hôtes mauriciens pour la qualité de leur accueil et les efforts sans relâche qu'ils ont déployés pour l'organisation impeccable de cette 51^{ème} session de la CONFEMEN.

Je voudrais également, à mon tour, saluer et souhaiter la bienvenue aux Honorables Ministres, aux Correspondants Nationaux et à tous les honorables invités qui ont fait le déplacement de Maurice malgré les impératifs et les contraintes de la rentrée scolaire et universitaire.

Le cadre enchanteur de ce havre de paix et de ce riche carrefour des cultures africaines, asiatiques et européennes qu'est Maurice devrait amener chacun de nous à se surpasser pour poursuivre et consolider ensemble la relance de la CONFEMEN, recommandée par le Sommet de Beyrouth et amorcée à Ouagadougou, en octobre 2002.

Depuis le Forum mondial de Dakar, des efforts substantiels ont été réalisés en matière d'Éducation pour tous dans les pays francophones qui étaient, il faut bien le reconnaître, à la traîne dans ce domaine. Nous n'avons certes pas encore atteint tous les objectifs mais l'évolution va résolument dans le bon sens. Il nous faut poursuivre sans faiblir nos efforts pour l'atteinte des objectifs que nous sommes fixés.

Ce combat pour une éducation de qualité pour tous se situe bel et bien sur plusieurs fronts qu'il faut aborder avec détermination. Il y a d'abord la question de l'accès qu'il convient de régler pour que chaque élève, qu'il habite en milieu urbain ou en milieu rural et quelle que soit sa situation socio-économique, physique et géographique, puisse aller à l'école. Plusieurs Etats ont, ces dernières années, fait preuve de volontarisme pour améliorer et multiplier les infrastructures scolaires afin de répondre le mieux possible à la demande sans cesse croissante en éducation. Nombre d'entre eux, ont également consentis à une augmentation significative de la part du budget national allouée au secteur éducatif.

Si l'accès est essentiel pour atteindre l'objectif de scolarisation primaire universelle, nous avons pris conscience, très tôt, qu'une école accessible qui ne donne pas une éducation de qualité faillirait à sa mission. C'est pourquoi, la qualité de l'éducation est devenue, au fil du temps, une préoccupation centrale pour tous les intervenants et les partenaires de l'éducation. Les premiers garants de la qualité sont incontestablement ces millions d'enseignants qui, chaque matin, prennent le chemin de l'école pour dispenser leurs cours. Malgré les inévitables pressions budgétaires, nous nous devons de former ces enseignants de la manière la plus adéquate et la plus complète possible pour qu'ils soient valablement « armés ». A cet égard, les récentes études du PASEC démontrent la nécessité de mettre l'accent sur la formation initiale et l'aménagement, autant que faire se peut, de recyclages réguliers pour donner aux enseignants les atouts indispensables pour répondre au défi de la qualité. Ils sont, avec d'autres facteurs comme le ratio élèves/classe et l'environnement scolaire, les garants du niveau et de la qualité des enseignements et des apprentissages.

D'autres facteurs interviennent également de manière significative dans la recherche de la qualité et de la pertinence: c'est notamment l'adaptation des curricula aux réalités des sociétés d'aujourd'hui et des politiques qu'il convient d'élaborer et de mettre en œuvre avec détermination en matière de manuels scolaires et de matériel didactique.

Mesdames et Messieurs,

Si les ressources allouées par les Etats et par la communauté internationale sont en croissance, elles demeurent toujours limitées et même parfois insuffisantes au regard de l'ensemble des actions à mener et des chantiers prioritaires qui sont les nôtres. Il nous faut donc faire preuve d'imagination mais, surtout, d'une infaillible rigueur dans la gestion des systèmes éducatifs. Et cela, tant au niveau national, qu'aux niveaux régional et local jusque dans les établissements scolaires. Des choix stratégiques s'imposent et nous ne pouvons plus échapper au rapport coût/efficacité qui doit guider ces choix.

Durant les deux années écoulées, la CONFEMEN a abattu un travail considérable pour répondre aux exigences de la relance. Elle a, notamment, pris de nombreuses initiatives pour développer et renforcer des partenariats fonctionnels avec plusieurs partenaires techniques et financiers. Je voudrais ici rendre un hommage particulier à notre premier partenaire, notre « cousin naturel » au sein de la famille francophone : j'ai nommé l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. L'AIF et la CONFEMEN ont travaillé en parfaite synergie pour appuyer les pays dans la mise en œuvre de leur politique éducative. Il convient de souligner ici, l'augmentation substantielle de la part du budget de l'AIF pour le secteur éducation/formation. Une augmentation de 75 % pour le biennium 2004-2005, c'est plus que significatif pour être non seulement signalé mais carrément applaudi !

L'UNESCO, et, notamment, son Bureau régional pour l'Education en Afrique, dont le siège est à Dakar comme celui du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, est aussi un partenaire de tous les instants de notre institution. A cet égard, je voudrais porter à votre connaissance la récente entente signée entre l'AIF, l'UNESCO et la CONFEMEN pour appuyer les pays du Sud dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action national pour l'Education pour tous. C'est là un exemple très concret de la conjugaison des efforts de partenaires pour mener les pays vers une politique pertinente visant à atteindre les objectifs de l'EPT.

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais citer ici tous les partenaires avec qui nous avons des relations suivies et souvent permanentes mais il me faut bien mentionner ici l'excellente collaboration que nous avons mise en œuvre avec la Banque Mondiale, la synergie naturelle qui nous unit à l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), les relations prometteuses avec l'ISESCO et la Banque Islamique de Développement dont la disponibilité constitue un gage de la vitalité de la volonté d'agir ensemble en faveur des millions de jeunes.

Sans oublier, bien sûr, les partenaires sociaux comme la Fédération africaine des associations de parents d'élèves qui sont à nos côtés depuis de nombreuses années et les syndicats qui auront encore en mémoire, la fructueuse rencontre qui s'est tenue, à Ouagadougou, il y a quelques semaines, lors de la rencontre du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation.

Il me plaît ici de souligner le travail quotidien réalisé, par le Secrétariat technique permanent qui, durant ces deux années, a inlassablement défendu avec conviction et détermination le développement de l'éducation dans l'espace francophone au sein de nombreuses instances internationales, avec les résultats que je viens d'évoquer sur le plan des alliances.

Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN a poursuivi son excellent travail d'études et d'évaluation sur le terrain et les résultats engrangés sont de plus en plus appréciés sur le plan international. C'est là une plus value extraordinaire à mettre au crédit de la CONFEMEN. L'information - communication constituant l'un des axes majeurs de la relance, vous aurez pu constater à la lecture des documents qui vont être remis que l'effort de communication réalisé, durant ces deux années, a été important, notamment en ce qui concerne la vulgarisation des résultats du PASEC.

Mais, ensemble, nous pouvons faire plus et mieux encore. Les expériences des réformes et des innovations mises en œuvre dans les pays doivent impérativement et systématiquement être partagées entre l'ensemble des Etats et gouvernements membres pour que chacun bénéficie de ces expériences. S'il est si vrai que « l'union fait la force », je voudrais émettre un vœu qui, je l'espère, ne sera pas pieux : qu'au sortir de cette 51^{ème} session, chaque participant, ministre, correspondant national, partenaire acquière ce réflexe de partage

et sente, dans son for intérieur, qu'une part de lui-même est dédié à notre œuvre commune en faveur de l'éducation. La thématique de notre 51^e session consacrée à l'évaluation des systèmes éducatifs nous invite à partager nos expériences et à nous enrichir mutuellement.

Pour terminer, permettez-moi de formuler mes plus sincères vœux de succès à mon collègue de Maurice dans ses nouvelles fonctions de Président de la CONFEMEN.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**DISCOURS OFFICIEL D'OUVERTURE DE
L'HONORABLE
PAUL RAYMOND BÉRENGER, PREMIER MINISTRE
DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE**

Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur le Président de District de Pamplemousses/Rivière du Rempart,
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,
Excellences du Corps Diplomatique,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue. C'est pour moi un réel plaisir de vous accueillir à l'occasion de la 51^{ème} session de la Conférence des Ministres de l'Éducation des Pays ayant le français en partage.

«Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental...». C'est par ces mots que débute l'Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948, comme vous le saviez déjà. Et pourtant, vingt ans plus tard, plus de la moitié de l'humanité ne savait toujours ni lire ni écrire, et compte tenu des défis sociaux, économiques et écologiques auxquels celle-ci avait à faire face, il était devenu de plus en plus évident qu'un développement durable à l'échelle de la planète ne serait possible qu'au prix d'un accès universel à l'éducation fondamentale.

Conscients du problème, les pays francophones décidèrent dès 1960 d'établir une Conférence des Ministres de l'Éducation nationale, devenue depuis la Conférence des Ministres de l'Éducation des Pays Ayant le français en partage, la CONFEMEN. Celle-ci s'est donnée, il est bon de le rappeler, trois missions essentielles, à savoir :

- L'échange d'informations sur l'évolution des systèmes éducatifs.
- Une réflexion sur les thèmes d'intérêt commun en vue des actions à mener en coopération.
- Une concertation entre ministres et experts en vue d'élaborer des positions communes et de formuler des recommandations visant à appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation et de formation.

En fait, ces missions constituent le prolongement de l'action plus générale entreprise par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation. A ce titre, je pense à la Déclaration mondiale sur l'« Education pour tous » adoptée par la Conférence de Jomtien en mars 1990, qui est engagée en faveur de l'accès universel à une éducation fondamentale de qualité. L'éducation, nous le savons tous, est la pierre d'assise du développement des pays, tant sur le plan de l'économie, de la santé et de l'environnement qu'au niveau de la culture. Elle est aussi et surtout le moyen privilégié pour promouvoir les valeurs humaines universelles et le respect des diversités culturelles.

Cette conférence a pour thème l'évaluation des systèmes éducatifs. C'est là une heureuse coïncidence puisqu'au Sommet de Maurice tenu ici même, en octobre 1993, il avait été décidé de renforcer le rôle politique de la CONFEMEN en lui donnant la responsabilité d'élaborer et d'évaluer les politiques éducatives au sein des Etats membres et de définir l'ensemble de la programmation en matière d'éducation et de formation à être soumis à l'approbation des Sommets des Chefs d'Etat.

Pour sa part, l'île Maurice s'est engagée, depuis l'an 2000, dans la plus vaste réforme éducative jamais entreprise depuis son indépendance en 1968. Cette réforme a pour but premier de démocratiser l'accès à l'éducation. Outre la construction de nombreuses nouvelles écoles, nous avons entrepris la rénovation des

curus scolaires pour que l'éducation dispensée dans nos écoles puisse donner à l'enfant les acquis nécessaires à son développement aux plans personnel et social. Nous avons adopté le système français de discrimination positive des zones d'éducation prioritaire (ZEP) ainsi que celui des services d'orientation intégrés. De plus, la sélection à l'entrée au secondaire a été abandonnée pour laisser la place à un système qui assure une plus grande généralisation de l'enseignement à ce niveau. Par ailleurs, grâce à la filière pré-professionnelle, les enfants non-reçus aux examens sanctionnant la fin de l'enseignement primaire se retrouvent maintenant au secondaire pour poursuivre leur scolarité et mieux préparer leur avenir professionnel. A partir de janvier 2005, l'école sera obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Enfin, le train de la réforme n'a pas oublié l'éducation tertiaire, avec la mise en place de l'Université de Technologie pour former nos ingénieurs et techniciens supérieurs de demain.

Cet aperçu de quelques unes des mesures que nous avons prises dans le cadre de la réforme enclenchée il y a quatre ans sera, je n'en doute pas, repris dans le détail par mon collègue le Ministre de l'Education Nationale au cours des tables rondes organisées par la CONFEMEN et représentera la contribution de notre pays à l'examen de l'évolution des systèmes éducatifs et des réformes en cours dans chaque pays membre.

Mesdames et Messieurs,

Nous ne saurions de nos jours ignorer une réalité inacceptable, à savoir l'intolérable disparité des perspectives éducatives qui existent entre hommes et femmes, disparité qui a trop longtemps tourmenté de nombreux pays en développement en dépit de la politique officielle et de la détermination exprimée de combler le fossé entre les sexes. Il est en conséquence d'importance capitale et un devoir fondamental et moral pour nous de traduire nos intentions honorables dans les faits. Tout échec signifierait que nous n'avons pas assez œuvré pour atteindre les objectifs de l'Education pour Tous et ceux du Développement Millénaire, que nous nous sommes pourtant engagés à réaliser.

Il serait aussi souhaitable qu'au cours de vos délibérations, vous puissiez réfléchir sur le degré d'attention qu'il nous faut accorder à ce qui a été souvent appelé « la pièce manquante » de l'apprentissage, notamment l'apprentissage socio-émotionnel, cette pièce qui relie la connaissance académique à un faisceau d'aptitudes spécifiques nécessaires à la réalisation du succès à l'école et dans la communauté hors de l'école.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir, il y a tout juste un mois, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'île Maurice, Mauritius de par le nom hérité de la période coloniale hollandaise, puis ancienne Isle de France jusqu'en 1810, a le privilège d'appartenir aux deux mondes, anglophone et francophone. Nous avons pour langue officielle l'anglais, héritage de deux siècles de colonisation britannique, mais le français occupe une place prépondérante dans notre quotidien aussi bien qu'au niveau de la littérature mauricienne. Cette fraternelle visite de Son Excellence Monsieur Diouf a consolidé davantage encore notre appartenance et notre attachement à l'Espace Francophone.

En guise de conclusion, Mesdames et Messieurs, je forme le vœu que cette 51^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN soit aussi fructueuse et productive que les précédentes et que l'exercice d'évaluation des systèmes éducatifs que vous allez entreprendre débouche sur des recommandations concrètes qui faciliteront l'accès universel à une éducation fondamentale de qualité.

Mesdames et Messieurs, je déclare à présent officiellement ouverte la 51^{ème} session de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORTS DES REUNIONS DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIERE DES CORRESPONDANTES ET
CORRESPONDANTS NATIONAUX DU
BUREAU DE LA CONFEMEN
ET DE LA CONFERENCE
MINISTERIELLE



MAURICE
17 au 22 octobre 2004

A. RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

En prélude à la 51^e session ministérielle de la CONFEMEN, la réunion de la Commission administrative et financière (CAF) s'est tenue, le 17 octobre 2004, au Centre international de conférences de Grand Baie, à Maurice. Ont pris part à cette réunion les Correspondantes et Correspondants nationaux des Etats et gouvernements membres du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), les Commissaires aux comptes, la Secrétaire Générale et les membres du personnel cadre du Secrétariat technique permanent (STP).

Après les mots de bienvenue de Monsieur Devendra Parsad Ruhee, Correspondant national de la CONFEMEN de la République de Maurice, et les remerciements de Madame la Secrétaire Générale, le Bureau suivant a été mis en place pour diriger les travaux :

Président : Monsieur Bernard WICHT – Suisse

Rapporteur : Monsieur Abou DIARRA – Mali

Les travaux de la CAF ont porté sur les points suivants :

- adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux ;
- présentation du rapport des Commissaires aux comptes ;
- présentation des observations du STP sur le rapport des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2003 ;
- propositions de modifications à apporter aux Statuts et au Règlement administratif et financier (RAF) de la CONFEMEN ;
- discussion et adoption du rapport des Commissaires aux comptes et des propositions de modifications des Statuts et du RAF ;
- présentation de la revue financière et comptable (janvier – septembre 2004) ;
- examen du rapport sur l'évaluation institutionnelle du STP ;
- présentation du projet de programme d'activités de la CONFEMEN pour 2005 ;
- présentation du projet de budget de la CONFEMEN pour 2005 ;
- discussion sur les projets de programme d'activités et de budget pour 2005 ;
- questions diverses.

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux :

Un amendement a été apporté au projet d'ordre du jour, à savoir, sous la rubrique 'questions diverses', l'examen des propositions de modifications du Règlement du Comité Scientifique du PASEC et l'examen de la question des salaires et des indemnités du personnel cadre du STP. Le reste de l'ordre du jour a été adopté, moyennant quelques changements apportés à l'horaire des travaux.

2. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes :

Les travaux ont porté essentiellement sur les recommandations qui sont au nombre de onze. Certaines recommandations ont été adoptées telles quelles par les membres de la CAF. Il s'agit des recommandations numéros 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9 et 11.

En ce qui concerne l'organisation du travail des Commissaires aux comptes (recommandation no 3), la CAF recommande la révision annuelle des comptes par une équipe de deux Commissaires et la présentation de leur rapport par l'un des deux à la CAF et au Bureau, et ce, nonobstant l'avis de ceux-ci qui estiment que cette disposition n'est pas conforme aux pratiques habituelles en la matière.

S'agissant des recommandations numéros 5 et 10, elles ont été adoptées en fonction des propositions de modifications apportées au budget 2005.

Le mandat des Commissaires aux comptes actuellement en poste venant à échéance lors de cette conférence ministérielle, la CAF recommande au Bureau de lancer un appel à candidatures afin de remplacer les deux Commissaires aux comptes et de donner mandat au Président en exercice de procéder à leur nomination.

La CAF recommande au Bureau de donner quitus à la Secrétaire Générale pour l'exercice 2003.

3. Présentation des observations du STP sur le rapport des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2003 :

Les observations du STP sur le rapport des Commissaires aux comptes ont été présentées parallèlement à l'examen des recommandations contenues dans ce rapport.

4. Propositions de modifications à apporter aux Statuts et au Règlement administratif et financier (RAF) de la CONFEMEN :

Les modifications proposées ont été examinées sous la forme de projets de résolutions.

4.1.1 Projet de résolution concernant la création du fonds spécial de réserve

Le projet a été adopté en tenant compte des modifications concernant la date et le lieu de la 51^e session ministérielle.

4.1.2 Projet de résolution concernant l'organisation du travail des Commissaires aux comptes

Les articles 46 et 47 seront modifiés de façon à tenir compte des recommandations de la CAF relatives à l'approbation du budget et à la présentation à la CAF et au Bureau du rapport par un ou deux Commissaires aux comptes.

4.1.3 Projet de résolution concernant des modifications à apporter au Règlement administratif et financier et au Règlement relatif à la comptabilité des matières.

Les articles numéros 2, 8, 9, 31, 36, 43 et 44 seront modifiés de façon à tenir compte des commentaires des membres de la CAF. L'article 37 sera supprimé et la numérotation sera ajustée en conséquence.

5. Discussion et adoption du rapport des Commissaires aux comptes et des propositions de modifications des Statuts et du RAF :

Le rapport des Commissaires aux comptes est adopté en tenant compte des observations concernant les recommandations relatives à l'organisation du travail des commissaires aux comptes (no 3), à l'adoption de la comptabilité en partie double (no 5) et à la dotation aux amortissements (no 10). Ces observations qui figurent en annexe du présent rapport seront soumises au Bureau sous forme de recommandations de la CAF.

6. Présentation de la revue financière et comptable (janvier – septembre 2004)

La revue financière et comptable pour la période de janvier à septembre 2004 a été présentée aux membres de la CAF, pour information.

La CAF a adressé ses remerciements à la France pour sa contribution supplémentaire qui a permis de mener à bien les activités du PASEC et de renforcer la collaboration du STP avec d'autres partenaires institutionnels tels que la Banque Mondiale.

7. Examen du rapport sur l'évaluation institutionnelle du STP :

Les débats sur l'évaluation institutionnelle du STP se sont déroulés à huis clos. Après une présentation sommaire de l'étude, il est ressorti des échanges les conclusions ci-après :

- La CAF s'est félicitée de la qualité de l'étude institutionnelle et a adressé ses félicitations au consultant et ses remerciements au Canada dont l'appui financier a permis la réalisation de cette activité.
- Après débats, la CAF a formulé les recommandations suivantes au Bureau de la CONFEMEN :
 - approuver le diagnostic fait dans l'étude réalisée par le consultant ;
 - donner mandat à la Secrétaire Générale de mettre en œuvre immédiatement le scénario 1 décrit dans le rapport d'évaluation institutionnelle du STP avec le maintien de la masse salariale et sous réserve de l'appui éventuel en termes de ressources des membres de la CONFEMEN.
 - demander aux membres de la CONFEMEN d'étudier la possibilité d'appuyer la Secrétaire Générale par la mise à sa disposition d'un ou d'une consultante. Le Canada s'est proposé d'examiner cette question ;
 - organiser une session extraordinaire du Bureau, ou avancer au premier semestre de 2005 la date de la réunion ordinaire du Bureau en vue d'approuver la mise en œuvre opérationnelle du scénario numéro 1 ;
 - demander à la Secrétaire Générale de présenter à la prochaine réunion sus-mentionnée du Bureau de la CONFEMEN, en 2005, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du scénario un.
- A l'occasion des débats sur l'évaluation institutionnelle du STP, la CAF a souhaité que le Bureau appuie le Président en exercice à poursuivre son mandat en vue de l'adaptation des locaux du STP aux exigences de la relance de la CONFEMEN.

8. Présentation du projet de programme d'activités et du projet de budget de la CONFEMEN pour 2005

Le projet de programme d'activités et le projet de budget de la CONFEMEN pour 2005 ont été présentés successivement aux membres de la CAF. Les discussions ont porté sur l'ensemble des deux points présentés.

A l'issue des débats, la CAF a :

- recommandé que le budget 2005 soit examiné sans tenir compte des incidences financières proposées dans le rapport de Monsieur Jacques Crête, Directeur de Cabinet du Secrétaire Général de l'Organisation internationale de la Francophonie, relatif au salaire de la Secrétaire Générale et aux indemnités de mission du personnel cadre du STP ;
- salué les efforts importants déployés par le STP pour traduire le programme d'activités 2005 en termes de gestion axée sur les résultats. Toutefois, la CAF a demandé au STP que les activités soient mieux formulées en termes d'actions concrètes à mener ;
- rappelé la priorité à accorder à la relance de la CONFEMEN ;

- recommandé, pour 2005, le maintien au niveau actuel des contributions statutaires des Etats et gouvernements membres ;
- demandé au STP de transférer tous les biens amortissables sur un budget d'investissement alimenté par le fonds spécial de réserve et de modifier le projet de budget en conséquence ;
- proposé au Bureau d'adopter le projet de budget 2005 ainsi modifié, projet de budget ne comprenant aucune augmentation du budget de fonctionnement, mais une augmentation de 13 % du budget de programme et d'activités ;
- proposé aux Etats et gouvernements membres d'étudier la possibilité de faire, pour 2005, des contributions volontaires au budget d'investissement et au budget de programme et d'activités ;
- recommandé au Président en exercice de prendre des mesures urgentes afin d'amener les Etats et gouvernements membres à régler, le cas échéant, leurs arriérés de contributions statutaires ;
- recommandé au STP de continuer à examiner la possibilité de réduction des dépenses, notamment à travers la diminution de certains postes du budget.

9. Questions diverses

Les questions diverses ont porté sur l'examen du règlement du Comité scientifique du PASEC et les indemnités du personnel cadre du STP.

S'agissant des propositions de modification du règlement du Comité scientifique du PASEC, l'article 1 a été adopté sans changement, quelques amendements ont été apportés aux articles numéros 2, 3, 4, 5 et 6. Les articles 7 et 8 ont été intégrés dans l'article 6. Les anciens articles 9 et 10 deviennent les nouveaux articles 7 et 8. Le texte révisé est joint en annexe au présent rapport et sera soumis au Bureau pour approbation.

En ce qui concerne l'examen du rapport de Monsieur Jacques Crête, relatif au salaire de la Secrétaire Générale et aux indemnités de mission du personnel cadre du STP, la CAF a recommandé qu'il soit traité de façon plus approfondie, sur la base des informations supplémentaires qui ont été demandées (la grille salariale de l'AIF et les niveaux de salaire sur les plans national et régional pour le Sénégal et en Afrique de l'Ouest). Toutefois, ce rapport sera présenté à la réunion du Bureau sous sa forme actuelle. La CAF, en raison du dépôt tardif du rapport et de la nécessité d'une analyse plus poussée de ses implications financières, a proposé de reporter l'examen de ce dossier à la prochaine réunion du Bureau.

10. Adoption du rapport

Au terme de la réunion, les membres de la CAF ont procédé à l'adoption du présent rapport.

Fait à Maurice le 19 octobre 2004,

La CAF.

B. RAPPORT DE LA RÉUNION DES CORRESPONDANTS NATIONAUX DE LA CONFEMEN

Précédant la 51^e session ministérielle de la CONFEMEN, la réunion des Correspondantes et Correspondants nationaux (CN) s'est tenue au Centre international de conférences de Grand Baie, à Maurice, les 18 et 19 octobre 2004.

Ont pris part à cette réunion, outre les Correspondantes et Correspondants nationaux, le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (DEFTP/AIF), accompagné de la responsable du secteur de l'éducation de base de cette direction, la Secrétaire Générale de la CONFEMEN, les membres du personnel cadre du Secrétariat technique permanent (STP) et deux membres du Comité scientifique du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC).

1. Ouverture de la réunion

Le CN de Maurice a procédé à l'ouverture de la réunion et a souhaité la bienvenue à tous les participants et invités.

A son tour, la Secrétaire Générale de la CONFEMEN a salué toutes les personnes présentes, et particulièrement les nouveaux CN qui viennent de rejoindre la grande famille de la CONFEMEN.

2. Constitution du bureau

La présidence de la réunion a été assurée par le CN de la République de Maurice et la vice-présidence par le CN du Burkina Faso. La CN du Canada Nouveau-Brunswick a été désignée pour assumer la fonction de rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

L'ordre du jour proposé est adopté à l'unanimité avec quelques modifications à l'horaire des travaux.

4. Présentation du rapport d'activités du biennium 2003-2004

La Secrétaire Générale a présenté le bilan des activités de la CONFEMEN pour le biennium 2003-2004 en se basant sur le cadre logique du programme d'activités adopté pour cette période. Le bilan a été articulé autour des trois grands axes stratégiques suivants :

- Information et communication ;
- Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives ;
- Concertation et promotion des intérêts communs.

La Secrétaire Générale a fait part aux CN des résultats obtenus, mais également des difficultés rencontrées et des besoins urgents, notamment au chapitre de l'implication des membres.

Des félicitations ont été adressées à la Secrétaire Générale et à l'ensemble du STP pour les activités réalisées par la CONFEMEN au cours du biennium. On s'est réjoui de la richesse des activités réalisées et des progrès accomplis.

Pour les présentations futures, on a recommandé que le rapport facilite la comparaison entre les objectifs visés et les résultats obtenus, de façon à permettre une meilleure identification des écarts. Des résultats rapportés en termes observables et mesurables, lorsque c'est possible, reflèteraient aussi une gestion plus axée sur les résultats.

5. Présentation des résultats du PASEC

L'équipe du PASEC a présenté des résultats concernant deux thématiques : le redoublement et l'effet des caractéristiques des enseignants (niveau académique, formation professionnelle et statut) sur les acquisitions des élèves.

Les résultats ayant trait au redoublement sont le fruit d'études menées sur cinq ans dans trois pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal). Ces études ont démontré que le redoublement d'un élève n'était pas toujours décidé sur des bases cohérentes, que l'efficacité de cette mesure est contestable et que le redoublement favoriserait même l'abandon scolaire. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation et d'accroître les capacités d'accueil des systèmes éducatifs, il serait souhaitable de mener des politiques de réduction des taux de redoublement.

Pour ce qui est de l'effet des caractéristiques des enseignants, l'étude menée au Togo a conduit à recommander de privilégier le recrutement des enseignants titulaires du BEPC, la mise en place d'une formation initiale des maîtres ainsi que la relance des formations de recyclage. Au Mali et au Niger, les tendances dégagées sont, d'une part, la faible influence du statut sur les acquisitions des élèves et, d'autre part, le rôle variable, selon le pays et l'année, de la formation professionnelle. Ceci a mené à étudier plus en profondeur la question de la motivation des enseignants, qui semble être un facteur déterminant dans le processus d'apprentissage des élèves. Toutefois, ces premières analyses devront être complétées par de nouvelles études.

Les participants ont largement félicité l'équipe du PASEC pour la qualité de son travail, la clarté de son exposé et la pertinence des réponses apportées à leurs questions. La recherche relative au redoublement a suscité de nombreux commentaires, tandis que quelques participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant de possibles mésinterprétations de certaines conclusions de la recherche sur l'effet des caractéristiques des enseignants, et ce, à des fins qui ne répondraient pas véritablement aux intérêts de l'éducation. Les participants ont souhaité que les travaux futurs s'attardent plus largement aux pistes de solution des problèmes identifiés.

Enfin, les participants ont également souhaité être informés de l'impact des travaux du PASEC sur les politiques éducatives des pays ayant fait l'objet d'études.

6. Présentation de la programmation de l' AIF en matière d'éducation pour 2004-2005 et de l'exécution des activités qui en découlent

Le Directeur de l'Education et de la Formation technique et professionnelle de l'AIF, M. Samir Marzouki, a présenté la programmation de l'Agence en matière d'éducation pour le biennium 2004 - 2005.

Cette programmation s'articule autour de cinq axes :

- Education de base
- Enseignement du français
- Formation technique et professionnelle
- Manuels scolaires
- Programme de soutien à l'intégration des langues nationales

Pour chacun de ces axes, M. Marzouki a fait état des objectifs poursuivis et des actions réalisées. Il a tenu à souligner l'étroite concertation entre l'AIF et la CONFEMEN qui se manifeste en particulier par une coordination des positions lors des réunions internationales relatives à l'éducation.

Il a également rappelé la création, à la suggestion de l'Administrateur Général de l'AIF, lors de la 50^{ème} session de la CONFEMEN (Ouagadougou, novembre 2002), d'un groupe de travail CONFEMEN/AIF composé du directeur de la DEFTP et de ses collaborateurs, du côté de l'AIF, et des Correspondants nationaux des Etats et gouvernements membres du Bureau, ainsi que de la Secrétaire Générale et du personnel cadre du STP, du côté de la CONFEMEN. Ce groupe, chargé d'examiner la conformité de la programmation de l'AIF avec les orientations décidées par la CONFEMEN, s'est réuni à deux reprises, en juin 2003 et juin 2004.

A la suite de cette présentation, certains CN ont souligné l'importance de s'assurer, pour chaque biennium, de la prise en compte par l'AIF des attentes des pays. On a souligné la nécessité de faire correspondre étroitement l'appui fourni par l'AIF et les besoins des pays membres de la CONFEMEN. On a également demandé à l'AIF de mettre à la disposition de la CONFEMEN un document récapitulatif des activités menées dans chaque pays en matière d'éducation. Selon le Directeur, ce document sera disponible d'ici trois mois.

Les CN ont interrogé le représentant de l'AIF au sujet du budget consacré à l'éducation. M. Marzouki a expliqué que ce budget a été substantiellement augmenté par l'AIF pour ce qui a trait aux fonds non affectés par les bailleurs, ainsi que la mesure prise après la dernière ministérielle de Ouagadougou, laquelle a abouti, dès la fin de 2002, à une augmentation importante du budget de la DEFTP.

Les participants ont félicité M. Marzouki de la richesse et de l'intérêt des activités menées par l'AIF dans le secteur de l'éducation.

7. Présentation du mémorandum sur l'enseignement du et en français dans l'espace francophone

Après avoir pris connaissance du projet de mémorandum soumis par le Directeur de l'Education et de la Formation technique et professionnelle de l'AIF, les CN lui ont fait part de certaines modifications à apporter au texte du projet. L'assemblée a convenu du fait que le contenu du mémorandum dégage un message très fort en faveur de la promotion de la langue française et qu'il s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance de la diversité culturelle en accordant une place importante aux langues nationales.

Les observations de fond ayant été faites, un groupe de travail restreint a finalisé la version du document qui, suite à l'approbation par les CN, sera soumis aux Ministres.

8. Présentation du rapport de la Commission administrative et financière

Le Président de la Commission administrative et financière (CAF), en l'occurrence le CN de la Suisse, a présenté le rapport de la réunion. Ce rapport fait état des recommandations adressées au Bureau par la CAF.

Le Président a attiré l'attention des CN sur l'importance de prendre des mesures urgentes afin d'amener les Etats et gouvernements membres à régler, le cas échéant, leurs arriérés de contributions statutaires.

Le rapport a été adopté.

9. Présentation du projet de programme d'activités et du projet de budget pour 2005

Le projet de programme d'activités et le projet de budget de la CONFEMEN pour 2005 ont été présentés successivement aux participants. Les discussions ont porté sur l'ensemble des points présentés. A l'issue de

ces discussions, les CN ont félicité la Secrétaire Générale et toute l'équipe du STP pour l'élaboration de ce programme ambitieux, en soulignant qu'il témoigne bien de la redynamisation de la CONFEMEN.

La Secrétaire Générale a remercié les CN, tout en tenant à souligner que la relance de l'institution demande des moyens conséquents, et donc une augmentation des ressources mises à sa disposition.

10. Présentation du projet d'Assises francophones de la gestion scolaire

La Secrétaire Générale, conjointement avec les représentants de l'AIF et de l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES), a présenté le projet d'Assises francophones de la gestion scolaire et a fait état de son avancement.

Les Assises viseraient à prendre en compte les recommandations concernant la gestion scolaire contenues dans le Cadre d'action adopté par la CONFEMEN à Ouagadougou ainsi que celles qui ont été proposées par le Forum mondial de Dakar. Elles devraient également favoriser la traduction de ces recommandations sous forme d'actions.

Les thèmes retenus sont les suivants :

- Bonne gouvernance
- Centralisation/décentralisation/déconcentration
- Mobilisation des ressources
- Professionnalisation de la gestion scolaire

En raison de diverses considérations, notamment des questions budgétaires et de calendrier, les CN ont proposé de jumeler les Assises et la 52^e session ministérielle et de tenir une rencontre d'experts qui précéderait les Assises. Le cas échéant, les CN ont recommandé que la 52^e session ait pour thème la gestion scolaire. Madagascar a réitéré sa proposition d'accueillir les Assises. Le Niger a, pour sa part, transmis officiellement sa proposition d'accueillir la 52^e session ministérielle.

11. Propositions de thèmes pour la 52^e session ministérielle

Compte tenu de l'importance du thème de la gestion scolaire, les CN ont convenu qu'un bref résumé explicitant leur choix de ce thème pour la 52^e session ministérielle soit préparé à l'intention des Ministres.

Les trois autres thèmes retenus par les membres du Groupe de travail préparatoire de la 51^e session ministérielle seront aussi soumis à l'attention des Ministres pour toute décision à leur entière convenance.

12. Examen de l'ordre du jour de la 51^e session ministérielle

La Secrétaire Générale a présenté le projet d'ordre du jour de la 51^e session ministérielle tel que préparé par les membres du Groupe de travail qui s'est réuni à Mbodiène (Sénégal) en juin dernier.

Le thème de la session, soit l'évaluation des systèmes éducatifs, sera présenté par le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique de Maurice. Suivront les exposés de cadrage en session plénière et les discussions en ateliers. Les orientations dégagées des discussions seront adoptées en plénière. Les résultats du PASEC seront également présentés aux ministres, de même que le rapport de la réunion du Bureau. En outre, les ministres auront à se prononcer sur le texte du mémorandum sur l'enseignement du et en français ainsi que sur le thème et sur le lieu de la prochaine session ministérielle.

La réunion se terminera par la constitution du Bureau de l'intersession et l'adoption du rapport final de la 51^e session ministérielle.

13. Questions diverses

La Secrétaire Générale soumet à l'attention des CN le projet de programme du Séminaire de formation des CN. Ces derniers remercient la Roumanie d'accueillir cette rencontre et adoptent ce projet de programme.

14. Adoption du rapport

Au terme de la réunion, les Correspondantes et Correspondants nationaux de la CONFEMEN ont procédé à l'adoption du présent rapport.

Fait à Maurice, le 19 octobre 2004

Les Correspondants nationaux de la CONFEMEN.

C. RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DE LA CONFEMEN

La réunion du Bureau de la CONFEMEN s'est tenue, le 20 octobre 2004, à Grand Baie (Maurice). La présidence des travaux a été assumée par M. Mathieu R. Ouédraogo, Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso et Président en exercice de la CONFEMEN. La première et la deuxième vice - présidences ont été assurées respectivement par Maurice et par le Mali. Le Canada - Québec a agi comme rapporteur.

1. Ouverture de la réunion du Bureau

Le Ministre mauricien de l'Education et de la Recherche scientifique, hôte de la réunion, et le Ministre du Burkina Faso, Président en exercice de la CONFEMEN, ont souhaité la bienvenue aux participants. Le Président a invité tous les participants et leurs collaborateurs à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

L'ordre du jour et le calendrier des travaux ont été examinés. À la demande de la Secrétaire Générale, le point no 5 figurant au projet d'ordre du jour, soit la « Présentation du rapport du Groupe de travail préparatoire de la 51^e session de la CONFEMEN », a été retiré, ayant déjà été pris en compte par la Commission administrative et financière et par la réunion des Correspondantes et Correspondants nationaux. A la demande également de la Secrétaire Générale, la présentation du rapport de M. Jacques Crête, Directeur du Cabinet du Secrétaire Général de l'Organisation internationale de la Francophonie, a été ajoutée.

Ainsi modifiés, l'ordre du jour et le calendrier des travaux ont été adoptés.

3. Rapport de la Secrétaire Générale sur les activités 2003-2004 et discussion sur les activités réalisées ou en cours

La Secrétaire Générale a présenté le bilan des activités de la CONFEMEN pour le biennium 2003-2004 en se basant sur le cadre logique du programme d'activités adopté pour cette période. Le bilan a été articulé autour des trois grands axes stratégiques suivants :

- Information et communication
- Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives
- Concertation et promotion des intérêts communs

La Secrétaire Générale a souligné le soutien et l'engagement du Président en exercice, du Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et de tous les membres qui ont mis à la disposition de la CONFEMEN les ressources nécessaires pour mener à bien la relance.

Des félicitations chaleureuses ont été adressées à la Secrétaire Générale ainsi qu'au Président en exercice et à toute l'équipe du STP pour les activités réalisées et les progrès accomplis.

Les participants ont souligné en particulier les efforts visant à accroître la visibilité de la CONFEMEN dans l'espace francophone et sur la scène internationale en éducation et à multiplier les partenariats. Ils ont souhaité que les partenariats les plus prometteurs soient approfondis, en étroite collaboration avec l'AIF.

Les participants ont salué la réalisation de certaines activités d'appui aux pays engagés dans la réalisation des objectifs de l'Education pour tous, en partenariat avec l'UNESCO.

Les membres du Bureau ont réitéré leur soutien à la Secrétaire Générale et leur volonté de continuer à appuyer la relance de la CONFEMEN.

La Secrétaire Générale a remercié les participants pour leurs commentaires élogieux et elle a répondu à leurs demandes de précisions quant aux activités d'appui à la production des plans EPT.

4. Présentation du rapport de la Commission administrative et financière et examen de la question de l'organisation du travail des Commissaires aux comptes

Le président de la Commission administrative et financière, et Correspondant national de la Suisse, a présenté le rapport de la réunion.

Concernant la situation des deux Commissaires aux comptes, la Secrétaire Générale a proposé que le mandat de ceux-ci, arrivé à terme, soit prolongé jusqu'à la prochaine réunion du Bureau. Ce délai permettra de procéder à un appel à candidatures auprès des Etats et gouvernements membres.

Les membres de la CAF recommandent le maintien des contributions statutaires à leur niveau actuel et l'adoption d'un budget de fonctionnement sans augmentation. Par contre, ils proposent que les États et gouvernements membres étudient la possibilité de faire, pour 2005, des contributions volontaires afin de permettre la réalisation du programme d'activités. Le budget programme et activités affiche une augmentation de 13%.

Les membres de la CAF recommandent en outre que le Président en exercice poursuive les mesures prises afin d'amener les États et gouvernements à régler, le cas échéant, leurs arriérés de contributions statutaires.

Les membres de la CAF recommandent aussi de donner mandat à la Secrétaire Générale de mettre en œuvre le scénario 1 proposé dans le rapport d'évaluation institutionnelle du STP, avec maintien de la masse salariale et sous réserve de l'appui éventuel en termes de ressources des membres de la CONFEMEN.

Les recommandations de la CAF ont été adoptées.

5. Examen des projets de résolutions concernant les modifications à apporter aux Statuts et au Règlement administratif et financier

Les projets de résolutions concernant la création du Fonds spécial de réserve, l'organisation du travail des Commissaires aux comptes et les modifications à apporter au Règlement administratif et financier et au Règlement relatif à la comptabilité des matières ont été adoptés.

6. Présentation du rapport de la réunion des Correspondantes et Correspondants nationaux

Le Correspondant national (CN) de Maurice, qui a présidé cette réunion, a fait lecture du rapport. Les membres du Bureau ont adopté le rapport.

7. Présentation du rapport de M. Jacques Crête

Conformément au mandat qui lui avait été confié lors de la précédente réunion du Bureau tenue à Québec, en octobre 2003, M. Jacques Crête a rédigé un rapport relatif au salaire de la Secrétaire Générale et aux indemnités de mission du personnel cadre du Secrétariat technique permanent (STP). C'est l'Administrateur Général de l'AIF, M. Roger Dehaybe, qui a présenté ce rapport aux membres du Bureau.

Suivant la recommandation de la CAF, les membres du Bureau ont reporté l'examen de ce dossier à leur prochaine réunion. Le sujet sera alors traité de façon plus approfondie, sur la base des informations supplémentaires qui ont été demandées.

Au cours de leurs échanges, les membres du Bureau ont suggéré que soit examinée la possibilité de revoir à la hausse les contributions statutaires des pays du Sud.

8. Présentation, discussion et adoption des projets d'ordre du jour et de calendrier des travaux de la 51^e session de la CONFEMEN

L'ordre du jour et le calendrier des travaux de la 51^e session ont été adoptés.

9. Présentation du projet d'Assises francophones de la gestion scolaire

La Secrétaire Générale a fait le point sur l'état d'avancement du projet. Après échanges et discussion sur le sujet, et compte tenu des candidatures respectives de Madagascar et du Niger pour l'accueil des Assises et de la 52^e session ministérielle, le Bureau recommande que les Assises se tiennent à Madagascar et la ministérielle, au Niger.

Une attention particulière devra être apportée à l'aspect budgétaire du projet.

10. Propositions de thème pour la 52^e session ministérielle

Le thème de la gestion scolaire a été retenu, suivant la recommandation des Correspondants nationaux.

11. Adoption du rapport

Le Bureau a adopté le présent rapport.

Fait à Maurice le 20 octobre 2004

Le Bureau.

D. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

La 51^e session ministérielle s'est réunie à Grand Baie (Maurice) les 20, 21 et 22 octobre 2004.

Ont participé aux travaux les Ministres et Chefs de délégation des Etats et gouvernements membres qui suivent : Bénin, Burkina Faso, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Comores, Communauté française de Belgique, Congo, France, Gabon, Guinée, Liban, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Togo.

Étaient représentées les organisations régionales et internationales suivantes : l'ACALAN, l'ADEA, l'AFIDES, l'AIF, l'AIF/BRAO, l'AUF, l'AVU, la BAD, la BID, la Banque Mondiale, le CSFEF, la FIPF, l'ISESCO, le Secrétariat du Commonwealth, l'UNESCO et l'UNESCO/BREDA.

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la 51^e session ministérielle de la CONFEMEN a été marquée par les discours du ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique de Maurice, de la Secrétaire Générale de la CONFEMEN, des représentants de la Banque islamique de Développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et de la Culture, de l'Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, du Président en exercice de la CONFEMEN et, pour finir, par le discours officiel d'ouverture de l'Honorable Paul Raymond Bérenger, Premier Ministre de la République de Maurice.

Le bureau de la séance a été constitué comme suit :

Président	: Maurice
1 ^{re} Vice-Président	: Burkina Faso
2 ^e Vice-Président	: Mali
Rapporteur	: Canada Québec

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

L'ordre du jour et le calendrier des travaux de la réunion ministérielle ont été adoptés.

3. Débat sur le thème de la 51^e session ministérielle : « L'évaluation des systèmes éducatifs »

En introduction au débat ministériel, quatre exposés de cadrage ont été présentés. Un premier exposé, intitulé *Éléments de cadrage pour la problématique de l'évaluation dans les systèmes éducatifs*, a été présenté par M. Alain Mingat de la Banque Mondiale. Le deuxième exposé : *L'évaluation des systèmes éducatifs dans la vision de l'ISESCO*, a été livré par le représentant de cette organisation, M. Seydou Cissé. En troisième exposé de cadrage, Mme Katharina Michaelowa, chercheuse à l'Institut d'Économie internationale de Hambourg, a présenté le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE. Le quatrième et dernier exposé a été présenté par le Chef de la délégation du Liban, M. Georges Nehme, qui a fait état des études réalisées dans le cadre de la 4^{ème} Conférence des ministres arabes de l'Éducation et de l'Enseignement, portant sur les stratégies de l'évaluation pour la réalisation de la qualité globale de l'enseignement.

Amorcés en plénière, les débats se sont poursuivis en trois ateliers portant respectivement sur les thèmes suivants :

- évaluation des objectifs généraux des systèmes éducatifs ;
- évaluation de l'efficacité et de l'efficience des systèmes éducatifs ;
- évaluation des acquis des élèves ;

Outre les questionnements spécifiques aux ateliers, des thèmes transversaux ont été discutés par tous les participants :

- priorités quant aux domaines d'évaluation à développer ;
- développement, articulation et valorisation d'un système national d'évaluation ;
- rôle de la CONFEMEN.

Les rapports d'atelier ont été présentés en plénière et adoptés par l'assemblée.

Au terme de leurs discussions, les ministres et chefs de délégation ont adopté un mémorandum qui définit les orientations et les actions à mener en matière d'évaluation des systèmes éducatifs à tous les niveaux, au sein de l'espace francophone, en lien avec les activités similaires des organisations internationales.

4. Présentation des résultats du PASEC

L'équipe du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) a présenté des résultats concernant deux thématiques : le redoublement et l'effet des caractéristiques des enseignants (niveau académique, formation professionnelle et statut) sur les acquisitions des élèves.

Les résultats ayant trait au redoublement sont le fruit d'études menées sur cinq ans dans trois pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal). Ces études ont démontré que le redoublement d'un élève n'était pas toujours décidé sur des bases cohérentes, que l'efficacité de cette mesure est contestable et que le redoublement favoriserait même l'abandon scolaire. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation et d'accroître les capacités d'accueil des systèmes éducatifs, il serait souhaitable de mener des politiques de réduction des taux de redoublement.

Pour ce qui est de l'effet des caractéristiques des enseignants, l'étude menée au Togo a conduit à suggérer, pour ce pays, de privilégier le recrutement des enseignants titulaires du BEPC, la mise en place d'une formation initiale des maîtres ainsi que la relance des formations de recyclage. Au Mali et au Niger, les tendances dégagées sont, d'une part, la faible influence du statut sur les acquisitions des élèves et, d'autre part, le rôle variable, selon le pays et l'année, de la formation professionnelle. Ceci a mené à étudier plus en profondeur la question de la motivation des enseignants, qui semble être un facteur déterminant dans le processus d'apprentissage des élèves. Toutefois, ces premières analyses devront être complétées par de nouvelles études.

Les participants ont félicité l'équipe du PASEC pour la qualité de son travail. Ils ont reconnu l'intérêt des résultats obtenus qui jettent un éclairage sur des problèmes complexes impossibles à résoudre par de simples mesures administratives. Ils ont regretté que certaines de leurs décisions soient dictées par les contraintes d'ordre strictement budgétaire. La recherche relative aux caractéristiques des enseignants a suscité des réactions, notamment quant à la nécessité de tenir compte de tous les éléments historiques et économiques du contexte entourant la situation décrite.

Les participants ont toutefois reconnu la fiabilité et la validité des résultats obtenus. Ils ont fait remarquer que l'évaluation n'a pas pour but de fournir des solutions, mais qu'elle peut permettre de poser les bonnes questions.

5. Discussion et adoption du mémorandum sur l'enseignement du et en français

Le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'AIF a rappelé que le mémorandum est le fruit d'une série de réunions régionales sur l'enseignement du et en français organisées

par l'AIF à la suite des Etats généraux de l'enseignement du français qui ont eu lieu à Libreville (Gabon), auxquels la CONFEMEN, les bureaux régionaux de l'Agence universitaire de la Francophonie et la Fédération internationale des professeurs de français ont également participé. Il a souligné que l'adoption du Mémoire par les membres de la CONFEMEN serait un atout dans les efforts de redressement et de consolidation de l'enseignement du et en français.

L'assemblée des CN avait déjà convenu du fait que le contenu du mémorandum dégage un message très fort en faveur de la promotion de la langue française et qu'il s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance de la diversité culturelle en accordant une place importante aux langues nationales. Les CN ont proposé quelques modifications et ils ont désiré soumettre le projet, tel que modifié, à l'attention des ministres.

Le mémorandum sur l'enseignement du et en français a été adopté tel que soumis.

6. Rapport de la réunion du Bureau

Le rapport de la réunion du Bureau a été présenté par le président de l'assemblée.

Le Bureau a notamment recommandé que les Assises de la gestion scolaire se tiennent à Madagascar et la ministérielle au Niger, en 2006. Il a été rappelé que Madagascar a proposé d'accueillir les Assises en avril et le Niger, la session ministérielle en novembre. Les membres ont acquiescé à cette proposition. Le rapport a été adopté.

7. Choix du thème de la 52^e session

Comme suite à la recommandation du Bureau, les membres ont retenu la gestion scolaire comme thème de la 52^e session ministérielle.

8. Accueil des prochaines réunions et constitution du Bureau de l'intersession.

La Secrétaire Générale a informé l'assemblée que certains pays ont manifesté un intérêt pour accueillir la prochaine réunion du Bureau. Après échanges et consultations entre ces pays, le Congo accepte d'abriter la réunion du Bureau de 2005.

Le prochain Bureau sera constitué comme suit :

Président	: Maurice
1 ^{re} Vice-Président	: Niger
2 ^e Vice-Président	: Burkina Faso
Rapporteur	: Canada Nouveau-Brunswick
Pays siège	: Sénégal
Membres	: Communauté française de Belgique, Cameroun, Congo, France, Gabon, Liban, Roumanie, Rwanda, Suisse

À titre exceptionnel et à la faveur de l'offre résultant de la consultation des pays d'Asie et d'Europe centrale et orientale, quatre (4) pays pourront représenter la zone Afrique centrale pour la durée du prochain biennium.

9. Projet de recommandation à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie

Les membres ont pris connaissance du projet de recommandation relative à l'intégration de la CONFEMEN dans la charte de la Francophonie. Une démarche similaire a été effectuée par la CONFEJES.

Les membres ont adopté cette recommandation.

10. Adoption de trois projets de résolutions

Les trois (3) résolutions suivantes ont été présentées et adoptées :

- Motion de solidarité envers le peuple haïtien suite à la catastrophe naturelle qui a frappé ce pays récemment.
- Motion de remerciements des Ministres et Chefs de délégation aux autorités de Maurice pour la qualité de leur accueil.

- Motion de remerciements des Ministres et Chefs de délégation au Secrétariat Technique permanent de la CONFEMEN pour l'organisation efficace de cette ministérielle et à l'AIF pour son excellent travail de partenariat avec la CONFEMEN.

11. Adoption du rapport de la 51^e ministérielle de la CONFEMEN

Le rapport déposé est adopté par l'assemblée.

Fait à Maurice, le 22 octobre 2004

Les Ministres et Chefs de délégation.

SIGLES

ACALAN	: Académie africaine des langues
ADEA	: Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AFIDES	: Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires
AIF	: Agence intergouvernementale de la Francophonie
BRAO	: Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest
AUF	: Agence universitaire de la Francophonie
AVU	: Université virtuelle africaine
BAD	: Banque africaine de développement
BID	: Banque islamique de développement
CSFEF	: Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation
FIPF	: Fédération internationale des professeurs de français
ISESCO	: Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
BREDA	: Bureau régional pour l'éducation en Afrique

ANNEXE

**LES EXPOSES DE CADRAGE ET LES CONTRIBUTIONS SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DE LA CONFEMEN**

www.confemen.org

ET LE SITE DE LA CONFERENCE

www.ministry_education.gov.mu/confemen



**MAURICE
17 au 22 octobre 2004**

ANNEXE I :
RAPPORTS DES ATELIERS



MAURICE
17 au 22 octobre 2004

**RAPPORT DE L'ATELIER N° 1 :
L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE
L'ÉDUCATION**

1. L'importance de l'évaluation par rapport aux objectifs généraux de l'éducation

L'évaluation est stratégique pour l'atteinte des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). Ces objectifs généraux se déclinent en matière d'accès, de qualité, d'équité et d'impact social et économique de l'éducation.

Face à ces objectifs ambitieux, l'évaluation doit servir à instruire les réformes profondes à entreprendre pour massifier l'accès sans perdre la qualité, dans un contexte de rareté des ressources. Pour cela, elle fournit des outils d'aide à la décision, notamment en assurant le rapprochement entre des données et des informations qui sont d'ordinaire traitées de manière cloisonnée. Par exemple, il s'agit de relier des résultats en termes d'accès ou de qualité à des éléments de coûts afin de juger de l'efficacité de l'investissement éducatif.

Le résultat attendu est l'appréciation, d'une part, des progrès à accomplir pour atteindre les objectifs de l'EPT et, d'autre part, des marges de manœuvre qui existent pour améliorer l'efficacité globale du système.

2. La nécessité d'articuler les différents niveaux d'évaluation tout en accordant une priorité particulière au niveau local

L'apprentissage des élèves est la mission première de l'école. Les autres objectifs généraux doivent être articulés autour de cet objectif central. Ainsi, il y a lieu de prioriser l'évaluation au niveau de la classe et de l'établissement, sans toutefois perdre l'articulation avec les autres niveaux (régional, national, international).

Dans cette perspective de gestion de proximité des systèmes, l'évaluation est un instrument d'aide à l'encadrement administratif et pédagogique rapproché. Dans un premier temps, l'évaluation aide à juger du bon acheminement des ressources humaines, financières et matérielles jusqu'à l'établissement. Dans un second temps, elle participe à la recherche des modes d'organisation et de fonctionnement optimaux au niveau de la classe pour transformer ces ressources en acquisitions chez les élèves.

Pour pleinement réaliser son potentiel d'amélioration de l'efficacité des systèmes, l'évaluation doit s'attacher à approfondir la compréhension des processus réels qui sont à l'origine des apprentissages.

3. De l'importance d'une appropriation, du partage et de la démystification de l'évaluation pour participer à un fonctionnement plus démocratique de l'école

Un système national d'évaluation devrait être guidé par les principes suivants :

- La participation et l'appropriation,
- La transparence,
- L'imputabilité et la responsabilité.

L'enjeu est de changer l'image de l'évaluation parfois perçue comme une menace. L'évaluation devrait au contraire être vue comme une occasion de mobilisation positive et d'identification de possibilités d'améliorations. À terme, l'évaluation entre dans le débat comme un processus continu qui permet à tous les acteurs d'établir un diagnostic commun.

L'évaluation doit être au service :

- De l'instruction de la décision politique sur la base de données factuelles,
- De l'enrichissement du débat public et du dialogue sectoriel,
- Des pratiques des partenaires et des acteurs au niveau local.

4. Les stratégies pour implanter un système national d'évaluation

Le diagnostic est celui d'une capacité d'auto - évaluation des systèmes très limitée dans les pays du Sud. Jusqu'à présent, les actions principales en matière d'évaluation ont été initiées surtout de l'extérieur.

Pour autant, il n'est pas besoin d'attendre la mise en place d'un système complet d'évaluation pour procéder, au plan national, à des opérations peu coûteuses, mobilisant des informations déjà disponibles et permettant des analyses utiles pour le pilotage des systèmes. C'est le cas de l'exploitation des résultats aux examens nationaux à des fins de gestion pédagogique du système.

- A terme, pour implanter un système national d'évaluation, il faut réunir cinq éléments constitutifs :
- Une politique nationale d'éducation avec des objectifs bien définis,
- Une structure opérationnelle (cellule d'évaluation ...),
- Un personnel compétent,
- Un budget propre,
- Des activités régulières aux différents niveaux du système et en lien avec les dispositifs internationaux.

5. Les leviers de la CONFEMEN pour avancer l'agenda de l'évaluation

La CONFEMEN a plusieurs rôles à jouer :

- Plaider en faveur d'une systématisation de la démarche d'évaluation,
- Assurer un rôle d'harmonisation et de coordination des politiques d'évaluation adoptées par les Etats et gouvernements membres,
- Encourager les échanges entre pays et valoriser les meilleures pratiques en matière de suivi et d'évaluation,
- Promouvoir des collaborations entre des programmes existants (PASEC, SACMEQ, MLA...) afin de parvenir à des bases comparatives plus étendues,
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques dans les pays et les soutenir dans la mise en place de structures d'évaluation.

**RAPPORT DE L'ATELIER N° 2 :
EVALUATION DE L'EFFICACITE ET
L'EFFICIENCE**

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la relance de la CONFEMEN, il apparaît nécessaire d'articuler la problématique du thème de l'évaluation avec les conclusions et les recommandations des sessions précédentes, en particulier celles concernant la refondation des systèmes éducatifs.

L'évaluation doit être conduite dans le but d'améliorer la mise en œuvre des politiques éducatives adaptées aux réalités nationales et locales, afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des systèmes scolaires.

A cet effet, il conviendrait d'articuler les trois niveaux d'évaluation (international, national et local) en développant des sessions de formation à l'évaluation dans les deux premiers et en définissant un plan d'action au niveau local afin d'instaurer une culture d'évaluation dans les structures de pilotage et de gestion des systèmes.

Question 1 : quels sont les obstacles à une meilleure prise en compte des résultats relatifs

aux questions d'efficience dans la prise de décision ?

- Problèmes de fiabilité et de disponibilité de données statistiques.
- Non mise à disposition des résultats des évaluations aux acteurs du système.
- Insuffisance d'implication des principaux acteurs dans le processus d'évaluation.
- Absence d'une culture d'évaluation à tous les niveaux, dans plusieurs pays.
- Insuffisance de mécanismes d'autoévaluation dans les structures de gestion scolaire.
- Pas de recherche de performance au niveau de la gestion publique (justification des besoins d'évaluation).

Question 2 : Comment décliner au niveau local les questions d'évaluation et d'efficience

pour améliorer la gestion quotidienne des systèmes éducatifs ?

- Décliner les motifs et avantages de l'évaluation au niveau local dans le but d'une meilleure implication des acteurs dans le processus.
- Responsabiliser les niveaux régionaux dans les prises de décisions relativement aux recommandations découlant des évaluations.
- Assurer une articulation entre les structures d'évaluation et celles devant définir les normes de responsabilité au niveau local.

Question 3 : Comment améliorer la connaissance des impacts social et économique de

l'investissement éducatif ?

- Diversifier les sources de connaissances des impacts de l'investissement éducatif
- Utiliser toutes les sources de données disponibles dans le pays (enquêtes de ménages, études existantes, ...).
- Développer des indicateurs spécifiques au suivi de l'impact.
- Mener des évaluations sur l'insertion des jeunes dans les structures de l'emploi et de la production.
- Mener des évaluations post-scolaires en vue de mieux organiser les programmes scolaires.
- Mener des actions d'évaluation sur la base des besoins humains spécifiques (ex. A-t-on atteint l'objectif de développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les étudiants ?).
- Définition précise des termes de référence de chaque acteur.

Questionnement transversal :

1. Parmi les trois domaines d'évaluation identifiés (objectifs généraux, dispositifs particuliers, question de gestion), lequel faudrait-il développer en priorité ?

Les questions de gestion qui semblent être celles qui sont développées au niveau opérationnel.

2. Comment développer un système national d'évaluation ?

- Existence d'une volonté politique
- Développer une culture d'évaluation auprès de tous les acteurs du système scolaire
- Mise en place et formation de cellules nationales.

3. Comment l'articuler et le valoriser par rapport aux initiatives et dispositifs internationaux ?

- Contextualisation des outils d'évaluation
- Comparaison internationale des résultats pour situer les spécificités nationales
- Objectifs définis par les besoins nationaux.

4. Quel rôle pour la CONFEMEN ?

- Mettre en place dans l'espace francophone des actions de formation et d'instrumentation à l'évaluation au niveau international et national.
- (Communication : vulgarisation, diffusion des résultats auprès de la société civile, des écoles, syndicats...)

**RAPPORT DE L'ATELIER N° 3 :
EVALUATION DES ACQUIS
SCOLAIRES**

Les participants de l'atelier 3 ont discuté la problématique de l'évaluation des acquis des élèves dans une perspective comparative. On devait entre autre, fournir des pistes de réflexion sur :

- L'intérêt des études comparatives
- Les obstacles à la prise en compte des résultats des évaluations.

On a toutefois commencé par faire le point autour des dispositifs d'évaluation des acquis dans les systèmes éducatifs nationaux. Par ailleurs, deux questions transversales sur l'évaluation de l'éducation en général ont été abordées.

1) Quels sont les dispositifs nationaux d'évaluation des acquis ?

Les participants ont constaté qu'il existe de nombreux dispositifs communs au niveau des examens nationaux. Ceux-ci concernent notamment les fonctions suivantes:

- sélections scolaire et sociale
- certification

En revanche, les résultats des examens nationaux sont peu exploités par rapport au pilotage des systèmes éducatifs.

2) Quel est l'intérêt des évaluations comparatives internationales dans le processus de décision politique ?

Premièrement, l'intérêt des évaluations comparatives est reconnu par tous. Elles permettent de :

- Se situer par rapport aux autres pays
- Centrer le débat sur l'éducation
- Ouvrir des perspectives de remédiation

Par contre, un certain nombre de questions sont restées sans réponses. Par exemple, il reste à résoudre le choix des pays retenus pour la comparaison. Par ailleurs, il s'agit de s'assurer que l'évaluation proposée

prenne en compte les spécificités des systèmes nationaux. De manière générale, il faut respecter le principe de ne comparer que ce qui est comparable.

3) Quels sont les obstacles à une meilleure prise en compte des résultats d'évaluations dans la prise de décision ?

Dans la prise en compte des résultats d'évaluations dans le processus de prise de décisions, trois types d'obstacles ont été identifiés :

◦ **Obstacles psychologiques**

Quand le commanditaire ou le financier de l'enquête est associé avec des attentes connues d'avance, il y a des réticences à accepter les résultats. Par ailleurs, il s'agit de s'assurer de la qualité scientifique ce qui n'est pas toujours évident vu la complexité technique des opérations.

◦ **Obstacles politiques**

Il est constaté qu'il existe des blocages à différents échelons politiques (même à haut niveau) compte tenu de la responsabilisation de certains acteurs du système.

◦ **Obstacles pédagogiques**

Les acteurs du système éducatif ont souvent des représentations figées qui les amènent à faire preuve de réticence à accepter les implications des résultats des évaluations réalisées.

Les participants sont ensuite passés aux questions transversales.

4) Parmi les trois domaines d'évaluation identifiés (objectifs généraux, dispositifs particuliers, questions de gestion), lequel faudrait-il développer en priorité ?

Les priorités diffèrent selon le contexte de chaque pays. Dans certains pays, le faible rendement des investissements amène à donner la priorité aux questions de gestion. Dans le contexte de l'EPT, l'évaluation des objectifs généraux s'avère particulièrement importante. En même temps, pour accompagner des réformes ponctuelles, des dispositifs particuliers s'imposent.

5a) Comment développer un système national d'évaluation ? Comment l'articuler et le valoriser par rapport aux initiatives et dispositifs internationaux ?

Avant de *développer* un système national, il faut d'abord le *créer*. Ce système est conçu comme étant une structure nationale stable avec du personnel formé qui met en cohérence et planifie les opérations d'évaluations y compris la participation aux évaluations internationales. Ces évaluations internationales sont jugées importantes dans ce contexte, notamment pour ancrer les résultats obtenus au niveau national. Il a été fait mention que le développement du système d'éducation s'acquiert en s'inspirant des expériences d'autres pays. Le personnel de la structure d'évaluation nationale doit prendre en compte les normes internationales en matière d'évaluation.

5b) Quel rôle pour la CONFEMEN ?

La CONFEMEN tient un double rôle :

- Observatoire des systèmes éducatifs
- Facilitateur des échanges d'expériences entre pays

Dans ce contexte, la CONFEMEN devra poursuivre son mandat du pilotage de la qualité par les résultats à travers les activités PASEC et maintenir et développer les partenariats avec d'autres organisations susceptibles à alimenter le système d'information.

Compte tenu de ses ressources limitées, la CONFEMEN doit cibler ses activités et éviter la dispersion.

Pour conclure, deux remarques générales ont été formulées :

- La CONFEMEN est un instrument précieux pour le pilotage des systèmes éducatifs.
- La CONFEMEN constitue une source d'expertise, notamment à travers le PASEC.

ANNEXE 2 : PRESENTATION DES RESULTATS DU PASEC



MAURICE
17 au 22 octobre 2004

TEXTES OFFICIELS DE LA 51^{ème}
SESSION MINISTERIELLE



MAURICE
17 - 22 octobre 2004

MEMORANDUM SUR L'ÉVALUATION DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

51^{ÈME} SESSION MINISTÉRIELLE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

Grand - Baie, Maurice, 20 - 22 octobre 2004

Les défis et les enjeux de l'Éducation pour tous adoptés au Forum de Dakar en avril 2000, visant particulièrement la scolarisation primaire universelle en 2015 et l'élimination de la disparité entre genres, nécessitent tout à la fois la mobilisation de ressources additionnelles substantielles ainsi que l'amélioration de l'efficacité avec laquelle elles pourront être utilisées. Pour l'atteinte de ces objectifs, l'adoption de politiques éducatives plus efficaces de même que leur mise en œuvre concrète pour assurer une meilleure transformation des ressources en résultats s'imposent.

Dans cette perspective, les ministres considèrent que l'institution de l'évaluation sous ses différentes formes permettra, d'une part, d'identifier les voies par lesquelles ces gains d'efficacité pourront être obtenus et, d'autre part, de rendre compte à la communauté nationale et internationale des progrès réalisés.

L'analyse montre que si des pratiques d'évaluation existent au niveau international (dispositifs PISA, PASEC, analyses sectorielles conduites par des organisations internationales), il n'existe que très peu de dispositifs nationaux spécifiquement organisés en ce domaine. Par ailleurs, la prise en compte des évaluations intégrées au fonctionnement ordinaire des systèmes éducatifs, permettant l'amélioration de la gestion des établissements sur le plan local, est relativement insuffisante. Les fortes disparités constatées sur ce plan invitent à souligner que des progrès sont à rechercher sur cet aspect du fonctionnement des systèmes éducatifs.

Sur la base de ce diagnostic, nous, Ministres de la CONFEMEN et Chefs de délégation, convenons des principes suivants :

- Le caractère essentiel de l'évaluation pour le pilotage des systèmes éducatifs ;
- La nécessité d'intégrer la fonction d'évaluation au cœur de ces systèmes ;
- Le besoin d'articuler les politiques nationales d'évaluation aux initiatives et dispositifs internationaux ;
- L'indispensable inscription de l'évaluation dans une démarche transparente, en vue d'une meilleure gouvernance et de l'implication de tous dans la mise en œuvre des réformes de politiques éducatives.
- Compte tenu de ces principes, nous adoptons les recommandations suivantes :
- Faciliter la mise en place d'un dispositif national d'évaluation ayant un ancrage institutionnel adapté et convenablement doté en personnels et en moyens.
- Développer, articuler et valoriser ces dispositifs nationaux par des actions concertées de formation et par l'élaboration d'instruments, afin que les travaux engagés soient d'une qualité technique appropriée et qu'ils permettent une comparabilité internationale des résultats obtenus.

- Promouvoir de nouvelles modalités de gestion sur le plan local fondées sur une démarche de pilotage par les résultats dans le cadre d'une dynamique partenariale engageant l'ensemble de la communauté éducative. Un tel processus impliquera à la fois une activité de formation de ces différents acteurs de même que la mise à disposition des données pertinentes pour l'animation et la supervision d'ensemble.
- Identifier les aspects opérationnels de ces actions en examinant les options possibles, les outils nécessaires, les activités concrètes à mettre en œuvre, les calendriers et les budgets adéquats.

En conséquence, nous, Ministres de la CONFEMEN et Chefs de délégation, demandons que la coopération internationale francophone en matière d'éducation soutienne l'ensemble des actions qui seront entreprises en vue de promouvoir l'intégration de l'évaluation dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux.

A cet effet, nous demandons au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN de constituer un groupe ad hoc d'experts chargé de faire des propositions concrètes qui seront soumises au prochain Bureau.

**MEMORANDUM SUR L'ENSEIGNEMENT DU ET EN
FRANÇAIS
DANS L'ESPACE FRANCOPHONE**

**51^e SESSION MINISTERIELLE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'EDUCATION DES PAYS AYANT LE FRANCAIS EN PARTAGE**

(Grand Baie, Maurice, 20-22 octobre 2004)

Les Ministres en charge de l'éducation et les Chefs de délégation, réunis à Grand Baie le 22 octobre 2004, ayant pris connaissance des résultats des six réunions régionales sur l'enseignement du et en français organisées par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en collaboration avec la CONFEMEN, les bureaux régionaux de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), ont affirmé que les pays ayant le français en partage ont besoin d'assurer la présence du français en tant que langue fonctionnelle et bien maîtrisée. Ils ont reconnu que la maîtrise du français, langue d'accès à l'information et à la connaissance, constitue un atout majeur pour un enseignement de qualité dans tous les Etats qui utilisent cette langue comme partenaire de leur développement.

Toutefois, ils se sont accordés à souligner que la prise en compte des langues nationales dans les cursus d'enseignement est bénéfique, aussi bien pour les langues nationales que pour le français. Ils ont également convenu que chaque Etat demeure souverain en ce qui concerne les modalités et les mécanismes d'intégration des langues différentes dans son système éducatif et ce, compte tenu de la diversité des situations socio - linguistiques et politiques. Cette diversité ne doit néanmoins pas masquer le fait que la question des langues nationales, qu'elles aient le statut de langues d'enseignement ou qu'elles demeurent des matières d'apprentissage, ne peut être écartée dans toute réflexion portant sur l'enseignement du français dans l'ensemble des cycles de formation formelle et non formelle.

L'idée principale qui a émergé durant les États généraux de l'enseignement du et en français de Libreville a été celle de « langues partenaires ». Les Ministres et Chefs de délégations qui s'étaient réunis à cette occasion ont exprimé leur volonté de voir se mettre en place une vraie articulation entre langue et cultures. Ils ont affirmé la nécessité de privilégier la diversité linguistique et culturelle au sein des systèmes éducatifs qui ont tout à gagner, d'un point de vue linguistique, pédagogique et didactique, à l'élaboration de stratégies éducatives incluant le bilinguisme ou le multilinguisme fonctionnel.

Cette diversité linguistique et culturelle doit être envisagée dans ses implications éducatives. Le principe de partenariat des langues implique non seulement l'enrichissement lexical réciproque des langues en présence, mais aussi le respect et la prise en compte des normes endogènes pour ce qui est des français régionaux et la mise en place d'une méthodologie harmonisée du français et des langues partenaires. Dans un certain nombre de pays francophones, le français coexiste avec une deuxième langue de communication internationale (l'anglais, le portugais, l'arabe...) ; les Ministres souhaitent que cette réalité qui amène à reconsidérer le schéma binaire « français/langue(s) nationales » soit également prise en compte dans la formulation des politiques linguistiques.

Les Ministres et Chefs de délégations, analysant la situation des systèmes éducatifs, ont mis en exergue les déficits principaux que connaissent ces systèmes dans le domaine de l'enseignement du français et des langues nationales.

Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance des financements consacrés à l'éducation ;
- la formation insuffisante des maîtres et des professeurs aussi bien en didactique du français que, plus généralement, en didactique des langues;

- l'inadaptation des programmes au contexte et aux réalités spécifiques de chaque pays ;
- l'inadaptation des méthodes d'enseignement au niveau réel des élèves ;
- l'absence ou l'insuffisance d'outils pédagogiques.

Les Ministres et Chefs de délégations ont adopté les recommandations suivantes :

Au plan institutionnel

- renforcer l'enseignement du et en français sur le plan institutionnel et prendre les mesures favorables à l'utilisation de cette langue sur laquelle repose l'appartenance à la famille francophone ; l'absence de mesures en faveur de l'enseignement du et en français dans les systèmes éducatifs des pays francophones laisse craindre à terme un important recul du nombre d'apprenants ainsi que l'incapacité à s'exprimer en français de ressortissants des pays francophones de plus en plus nombreux ;
- œuvrer à l'adoption et à la mise en œuvre, dans chaque pays, d'une politique linguistique cohérente prenant en compte l'ensemble des langues enseignées ;
- créer, réactiver ou soutenir des commissions nationales chargées d'évaluer la situation de l'enseignement du et en français où tous les cycles et tous les intervenants et acteurs intéressés par cet enseignement seraient représentés et de faire des propositions pour dynamiser cet enseignement (programmes, formation des enseignants, outils pédagogiques, méthodes d'enseignement, recherche didactique) ;
- mettre en réseau les différents acteurs de l'enseignement du et en français au niveau national et régional ;
- veiller à l'harmonisation des programmes pour les pays partageant des situations linguistiques similaires;
- mettre en œuvre une politique éditoriale incluant la conception, l'édition et la distribution de manuels scolaires. A cet effet, il est demandé à l'AIF de renforcer l'appui qu'elle apporte aux Etats dans ce domaine et aux autres partenaires de soutenir cet effort qui doit également concerner les langues nationales ;
- mettre en place un réseau régional de recherche sur la didactique des langues en milieu plurilingue ;
- développer la coopération régionale, susciter et valoriser l'expertise du Sud ;
- valoriser la fonction enseignante à travers un certain nombre de mécanismes et /ou de dispositions propres à chaque Etat ;
- créer un groupe d'experts pour appuyer les programmes de coopération dans le domaine de l'enseignement du français et des langues nationales, notamment par la rédaction de référentiels communs modulables selon le contexte ;
- créer un comité de suivi où seraient représentées, outre la CONFEMEN, l'AIF, l'AUF et la FIPF, les coopérations bilatérales, comité qui étudierait la mise en œuvre des recommandations à portée régionale ou relatives à l'action francophone des réunions régionales organisées par l'AIF et qui s'appuierait sur les expertises reconnues dans ce domaine ;
- impliquer les partenaires sociaux (parents d'élèves, associations professionnelles, syndicats d'enseignants ...) dans la réalisation des recommandations de ces réunions régionales ;

Au plan pédagogique

- prendre en compte, pour l'enseignement du et en français, les langues en présence, notamment dans le sens d'une contextualisation des outils, des méthodes et des modes d'évaluation utilisés dans l'enseignement du français,
- mettre l'accent sur l'objectif du développement et ce à travers un enseignement fonctionnel sans exclure les autres objectifs assignés à l'enseignement,
- favoriser une approche réaliste relativement au niveau de compétence requise en fonction du niveau d'études, du contexte culturel et des fonctions dévolues au français,
- mettre en place un programme de soutien à la formation initiale et continue des enseignants et encadreurs pédagogiques ;
- consolider et diversifier les programmes de soutien à la conception d'outils pédagogiques (manuels et autres) ;
- systématiser le recours à l'évaluation des acquis des apprentissages, notamment avec l'appui du PASEC ;
- favoriser un environnement susceptible de soutenir l'enseignement du français et des langues nationales par la création et le développement de bibliothèques scolaires et universitaires ;
- tenant compte de la formation insuffisante des maîtres et des professeurs aussi bien en didactique du français qu'en didactique des langues nationales, considérer la formation à distance comme une modalité envisageable à côté de la formation présentielle ;
- retenir des formules alternatives mettant à contribution les ressources de la radio, de la télévision ainsi que des NTIC pour la formation du personnel de l'éducation ;
- continuer de favoriser et renforcer la mobilité des étudiants et des chercheurs du Sud et leur accueil dans les établissements d'enseignement supérieur du Nord francophone, de manière à permettre aux pays francophones du Sud de mieux se développer dans le contexte de la mondialisation.



Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage

RECOMMANDATION À
L'ATTENTION DU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE



MAURICE
17 – 22 octobre 2004

**RECOMMANDATION RELATIVE À L'INTÉGRATION
DE LA CONFEMEN DANS LA CHARTE DE LA
FRANCOPHONIE**

Les Ministres de l'Education membres de la CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage), réunis en session ministérielle à Maurice, les 20, 21 et 22 octobre 2004,

Considérant que la CONFEMEN est la plus ancienne institution de la Francophonie ;

Considérant que les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie ont :

- décidé de renforcer le rôle politique de la CONFEMEN en lui permettant, d'une part, de contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives au sein des Etats membres et, d'autre part, d'orienter et de définir les grands paramètres de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation -formation soumise à l'approbation des Sommets (Maurice, 1993) ;
- confirmé la place et le rôle particulier des conférences permanentes dans l'espace francophone et la nécessité de les associer au volet coopération de toutes les instances de la Francophonie (Hanoï, 1997) ;
- reconnu le rôle de l'éducation et de la formation comme fondements du développement durable et appuyé la réforme de la CONFEMEN pour lui permettre d'assumer ses missions statutaires visant à promouvoir le point de vue francophone dans les enceintes internationales participant au suivi du Forum de Dakar, à créer les conditions d'éligibilité des systèmes éducatifs francophones aux financements internationaux et à jouer son rôle d'orientation de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans le domaine de l'éducation (Beyrouth, 2002) ;

Considérant la pertinence du rôle joué par la CONFEMEN comme observatoire des systèmes éducatifs francophones ;

Considérant que la Charte de la Francophonie, en tant que support juridique des instances, doit faire état de toutes les composantes institutionnelles de l'organisation ;

Recommandent au Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) de soumettre au 10^e Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de Ouagadougou la demande de la CONFEMEN relative à son intégration dans la Charte de la Francophonie en vue d'une meilleure reconnaissance de ses missions et de son rôle au sein de l'institutionnel francophone.

Remercient son excellence Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, pour son engagement, sa sollicitude envers la CONFEMEN et lui savent gré des dispositions pratiques qu'il voudra bien prendre pour que la recommandation, ci-dessus trouve satisfaction lors du 10^e Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Ouagadougou, en novembre 2004.

Mandatent le Président en exercice pour suivre la mise en œuvre de la présente recommandation.

Fait à Maurice, le 22 octobre 2004

Les Ministres.

BUDGET DE LA CONFEMEN POUR
L'ANNEE 2005



MAURICE
17 - 22 octobre 2004

1 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU STP

Dépenses	Montants en FCFA		Variation 2005/2004 en %
	Crédits adoptés pour 2005	Crédits adoptés pour 2004	
Chap 1. Charges de personnel	66 909 946	66 171 121	1%
Art 1.1. Rémunération et autres charges liées à la fonction de Secrétaire Général	24 000 000	24 000 000	0%
Art 1.2. Rémunération du gestionnaire comptable	3 831 425	3 831 425	0%
Art 1.3. Rémunération de l'assistant en documentation	1 250 976	1 250 976	0%
Art 1.4. Indemnités de transport des autres conseillers	7 033 260	7 033 260	0%
Art 1.5. Rémunération du personnel d'appui	18 434 303	17 931 103	3%
Art 1.6. Rémunération autre personnel	4 650 000	5 350 000	-13%
Art 1.7. Cotisations sociales	1 905 695	1 866 182	2%
Art 1.8. Couverture médicale	5 804 287	4 908 175	18%
Chap 2. Matières et fournitures	15 379 541	14 587 851	5%
Art 2.1. Fournitures et consommables techniques	5 958 500	5 526 810	8%
Art 2.2. Fournitures de bureau	5 393 041	5 143 041	5%
Art 2.3. Electricité	2 440 000	2 140 000	14%
Art 2.4. Carburant	1 588 000	1 428 000	11%
Art 2.5. Caisse de menues dépenses	0	350 000	-100%
Chap 3. Services extérieurs	31 077 653	27 673 553	12%
Art 3.1. Dépenses d'entretien, de maintenance et de réparations	7 661 180	6 573 550	17%
Art 3.2. Primes d'assurances	1 608 473	1 390 911	16%
Art 3.3. Frais de télécommunications	9 185 000	9 439 792	-3%
Art 3.4. Postes et expéditions	8 430 000	7 224 300	17%
Art 3.5. Frais de formation du personnel	300 000	1 000 000	-70%
Art 3.6. Frais bancaires	1 000 000	750 000	33%
Art 3.7. Autres services extérieurs	2 893 000	1 295 000	123%
Chap 4. Equipement	12 711 687	15 551 700	-18%
Art 4.2. Achat de matériel technique	0	6 463 100	
Art 4.3. Provision pour le renouvellement de l'équipement	12 711 687	9 088 600	40%
Chap 5. Missions	21 321 198	23 415 800	-9%
Art 5.1. Participation aux réunions de la Francophonie	8 000 000	8 722 600	-8%
Art 5.2. Développement de partenariats et participation aux réunions régionales et internationales organisées par d'autres institutions ou en partenariat	4 000 000	5 713 200	-30%
Art 5.3. Missions de travail dans les Etats et gouvernements membres	1 500 000	1 500 000	0%
Art 5.4. Missions du Président en exercice	1 000 000	2 000 000	-50%
Art 5.5. Prise en charge des commissaires aux comptes	5 480 000	5 480 000	0%
Provision pour les variations de coûts du transport aérien	1 341 198		

Total budget de fonctionnement	147 400 025	147 400 025	0%
Contributions statutaires des Etats et gouvernements membres constituant Les recettes du budget de fonctionnement			

PAYS	Barème	Contributions statutaires	
		en FCFA	en Euro
France	29.9%	44 072 608	67 188, 26
Canada	10.6%	15 624 403	23 819, 25
Canada Québec	10.6%	15 624 403	23 819, 25
Canada Nouv. Brunswick	6.3%	9 286 202	14 156, 72
C. F. Belgique	6.3%	9 286 202	14 156, 72
Suisse	6.3%	9 286 202	14 156, 72
Bénin	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Bulgarie	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Burkina Faso	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Burundi	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Cambodge	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Cameroun	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Cap - Vert	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Centrafrique	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Comores	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Congo	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Côte d'Ivoire	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Djibouti	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Egypte	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Gabon	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Guinée	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Guinée Bissau	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Haïti	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Laos	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Liban	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Luxembourg	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Macédoine	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Madagascar	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Mali	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Maurice	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Mauritanie	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Niger	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Roumanie	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Rwanda	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Sao Tomé e Principe	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Seychelles	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Tchad	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Togo	0.9%	1 300 588	1 982, 73
R D Congo	0.9%	1 300 588	1 982, 73
Vanuatu	0.9%	1 300 588	1 982, 73
	100%	147 400 025	224 709, 89

TOTAUX			
2 - BUDGET D' INVESTISSEMENTS			

2.1 – Les mesures nouvelles

Désignation	coût estimé (en francs CFA)
Mobilier de bureau	
2 Fauteuils de bureau	338 984
Matériel technique	
1 imprimante HP Deskjet pour le poste de travail de la Secrétaire générale	200 000
1 réfrigérateur West point, 250 litres	175 000
1 appareil de connexion réseau (switch)	290 000
2 configurations informatiques pour les conseillers techniques PASEC	2 600 000
3 ordinateurs portables, dont deux pour les conseillers techniques PASEC	4 500 000
1 vidéo- projecteur pour les présentations de résultats et les formations PASEC	1 800 000
3 appareils téléphoniques	150 000
Logiciels	
Logiciel de comptabilité	3 000 000
Logiciels statistiques et de mise en page	2 000 000
Total	15 053 984

2.2 – le renouvellement des biens amortis

(Financement sur la dotation aux amortissements disponible au fonds spécial de réserve)

Désignation	Coût estimé (en francs CFA)
Ordinateur pour la secrétaire particulière	1 098 000
Véhicule de fonction de la Secrétaire Générale	11 000 000
Total	12 098 000

3. BUDGET DE PROGRAMME ET ACTIVITÉS (RÉCAPITULATIF)

Dépenses par chapitre	Total 2005	Financement CONFEMEN	Financement extérieur	Financement disponible	Reliquats
Chap. 6. Evaluations des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC	140 293 452	49 324 640	61 061 750	6 595 000	23 312 062
Chap. 7. Information - communication	34 185 632	22 096 775		3 320 000	8 768 857
Chap. 8. Réunions de la CONFEMEN	79 895 000	76 444 420			3 450 580
Total	254 374 084	147 865 835	61 061 750	9 915 000	35 531 499

Total du budget de programme et activités 2004	224 695 412
Total du budget de programme et activités 2005	254 374 084
Ecart	29 678 672
Variation	13%

BUDGET DÉTAILLÉ DE LA CONFEMEN**ANNÉE CIVILE 2005****A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

	Crédits adoptés (FCFA)	
	par paragraphe budgétaire	par article budgétaire
Chap. 1. Charges de personnel		
Art 1.1. Rémunération et autres charges liées à la fonction de Secrétaire Général	24 000 000	24 000 000
111. Salaire de base		
112. Indemnité de fonction		
113. Indemnité de logement		
114. Indemnité de représentation		
115. Indemnité d'expatriation		
116. Allocations pour enfant à charge		
117. Charges liées à la prise de service		
118. Charges liées à la cessation de service		
119. Vacances et congés familiaux		
Art 1.2. Rémunération du gestionnaire comptable		3 831 425
121. Salaire de base		
122. Indemnité de fonction	1 218 185	
123. Indemnité de logement	1 206 588	
124. Indemnité de transport	1 406 652	
Art 1.3. Rémunération de l'assistant en documentation		1 250 976
131. Salaire de base		
132. Indemnité de fonction	560 976	
133. Indemnité de transport	690 000	
Art 1.4. Indemnités de transport des autres conseillers	7 033 260	7 033 260
Art 1.5. Rémunération du personnel d'appui		18 434 303
151. Salaires catégoriels	15 331 584	
152. Indemnités de transport	2 852 719	
153. Autres indemnités	250 000	
Art 1.6. Rémunération autre personnel		4 650 000
161. Transport		
162. Hébergement		
163. Indemnités/honoraires	4 650 000	
Art 1.7. Cotisations sociales		1 905 695
171. Caisse de sécurité sociale	403 200	
172. Caisse de retraite	1 502 495	
Art 1.8. Couverture médicale	5 804 287	5 804 287
Total du chapitre Charges de personnel	66 909 946	66 909 946

	Crédits adoptés (FCFA)	
	par paragraphe budgétaire	par article budgétaire
Chap. 2. Matières et fournitures		
Art 2.1. Fournitures et consommables techniques		5 958 500
211. Fonctionnement STP	4 549 500	
212. Fonctionnement programme et activités	1 409 000	
Art 2.2. Fournitures de bureau		5 393 041
221. Fonctionnement STP	2 096 301	
222. Fonctionnement programme et activités	3 296 740	
Art 2.3. Electricité	2 440 000	2 440 000
Art 2.4. Carburant		1 588 000
241. Véhicule de fonction	1 324 216	
242. Mobylette de service	263 784	
Art 2.5. Caisse de menues dépenses		0
Total du chapitre Matières et fournitures	15 379 541	15 379 541
	Crédits adoptés (FCFA)	
	par paragraphe budgétaire	par article budgétaire
Chap. 3. Services extérieurs		
Art 3.1. Dépenses d'entretien, de maintenance et de réparations		7 661 180
311. Entretien et réparation du mobilier	100 000	
312. Entretien, maintenance et réparation du matériel technique	5 810 630	
313. Entretien du bâtiment	820 000	
314. Entretien et réparation du matériel de transport	930 550	
Art 3.2. Primes d'assurances		1 608 473
321. Assurance du matériel de transport	1 355 023	
322. Assurance des locaux, du mobilier et du matériel de bureau (incendie)	127 450	
323. Assurance du mobilier et du matériel de bureau (vol)	126 000	
Art 3.3. Frais de télécommunications		9 185 000
331. Frais de téléphone	5 094 500	
3311. Fonctionnement	2 852 000	
3312. Programme et activités	2 242 500	
332. Frais d'Internet	3 515 500	
3321. Frais d'abonnement	2 515 500	
3322. Frais liés au site Web	1 000 000	
333. Frais de télécopie	575 000	
Art 3.4. Postes et expéditions		8 430 000
341. Frais liés aux expéditions régulières	4 930 000	
342. Frais d'expédition des autres productions	3 500 000	
Art 3.5. Frais de formation du personnel	300 000	300 000
Art 3.6. Frais bancaires	1 000 000	1 000 000
Art 3.7. Autres services extérieurs	2 893 000	2 893 000
Total du chapitre Services extérieurs	31 077 653	31 077 653

Chap. 4. Equipement	Crédits adoptés (FCFA)	
	par paragraphe budgétaire	par article budgétaire
Art 4.3. Provision pour le renouvellement de l'équipement	12 711 687	12 711 687
Total du chapitre Equipement	12 711 687	12 711 687
Chap. 5. Missions	Crédits adoptés (FCFA)	
	par paragraphe budgétaire	par article budgétaire
Art 5.1. Participation aux réunions de la Francophonie		8 000 000
511. Sommet de la Francophonie		
512. Autres instances politiques francophones (CMF, CPF, APF) et instances d'opérations (Commission de coopération, etc.)	4 000 000	
513. Autres réunions ponctuelles	4 000 000	
Art 5.2. Développement de partenariats et participation aux réunions régionales et internationales organisées par d'autres institutions ou en partenariat		4 000 000
521. Participation aux grandes réunions régionales et internationales sur l'éducation	4 000 000	
Art 5.3. Missions de travail dans les Etats et gouvernements membres	1 500 000	1 500 000
Art 5.4. Missions du Président en exercice	1 000 000	1 000 000
Art 5.5. Prise en charge des commissaires aux comptes	5 480 000	5 480 000
Provision pour les variations de coûts du transport aérien	1 341 198	1 341 198
Total du chapitre Missions	21 321 198	21 321 198

B. BUDGET DE PROGRAMME ET ACTIVITÉS

Chap 6. Evaluations des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC	Crédits adoptés (FCFA)	
	par paragraphe budgétaire	par article budgétaire
Art 6.1. Equipement et fonctionnement des équipes nationales		9 750 000
611. Acquisition de matériel informatique	6 000 000	
612. Fonctionnement de l'équipe nationale	3 750 000	
Art 6.2. Organisation de la première phase d'enquête		29 033 500
621. Préparation de la première phase d'enquête	3 430 000	
622. Administration des tests et questionnaires	21 694 500	
623. Codage et saisie des tests et questionnaires	3 909 000	
Art 6.3. Organisation de la seconde phase d'enquête		43 395 000
631. Préparation de la seconde phase d'enquête	7 620 000	
632. Administration des tests et questionnaires	29 775 000	
633. Codage et saisie des tests et questionnaires	6 000 000	
Art 6.4. Formation des équipes nationales à l'analyse		4 280 000
641. Ateliers d'analyse	2 300 000	
642. Formation au STP	1 980 000	
Art 6.5. Appui aux séminaires de restitution	3 000 000	3 000 000
Art 6.6. Rémunération du conseiller technique PASEC		15 469 152
661. Salaire de base	14 062 500	
662. Indemnité de transport	1 406 652	
Art 6.7. Missions d'appui du PASEC	25 015 800	25 015 800
Art 6.8. Participation du PASEC aux colloques et réunions	4 350 000	4 350 000
Art 6.9. Divers et imprévus	6 000 000	6 000 000
Total du chapitre Evaluations des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC	140 293 452	140 293 452
Chap 7. Information - communication	Crédits adoptés (FCFA)	
	par paragraphe budgétaire	par article budgétaire
Art 7.1. Production des documents		22 825 632
711. Résultats du PASEC	2 560 000	
712. Documents de promotion	8 265 632	
713. Autres documents	12 000 000	
Art 7.2. Acquisition de documents	2 850 000	2 850 000
Art 7.3. Relations publiques		8 510 000
731. Relations avec les médias	2 110 000	
732. Accueil et représentation	1 000 000	
733. Matériels et événements promotionnels	5 400 000	
Total du chapitre Information – communication	34 185 632	34 185 632

Chap. 8 Réunions de la CONFEMEN	Crédits adoptés (FCFA)	
	par paragraphe budgétaire	par article budgétaire
Art 8.1. Réunions régulières		44 895 000
811. Conférence ministérielle		
812. Réunion du Bureau	5 000 000	
813. Réunion du Groupe de travail des CN	7 040 000	
814. Réunion du Comité scientifique du PASEC	10 150 000	
815. Atelier international de formation du PASEC	22 705 000	
Art 8.2. Réunions ponctuelles		35 000 000
821. Séminaire de formation des CN	35 000 000	
Total du chapitre Réunions de la CONFEMEN	79 895 000	79 895 000

**RESOLUTIONS CONCERNANT
LES MODIFICATIONS A APPORTER
AUX STATUTS ET AU REGLEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER**



**MAURICE
17 AU 22 octobre 2004**

**RESOLUTION N° I / CONFEMEN – 51 – 2004
CONCERNANT LA CREATION DU FONDS SPECIAL DE
RESERVE**

La conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 51^e session générale, à Maurice, du 21 au 22 octobre 2004,

- CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,
- CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,
- DONNANT SUITE** à la recommandation du Bureau, en sa session du 20 octobre 2004, à l'effet de doter la conférence d'un fonds spécial de réserve, alimenté notamment par les dotations annuelles pour le renouvellement des biens amortissables au Secrétariat technique permanent
- DECIDE** d'apporter des modifications à ses statuts, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 38 : Pour la réalisation de ses objectifs, la Conférence dispose d'un budget propre alimenté par les contributions des pays membres.</p> <p>Il se décompose en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un budget de fonctionnement ; - un budget de programmes. <p>Chacun des comptes fait l'objet d'une gestion distincte et rigoureusement autonome.</p> <p>Il existe également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un fonds commun ; - un fonds de réserve. <p>Chacun de ces fonds est déposé dans un compte de banque distinct.</p> <p>La gestion de ces différents budgets et fonds se fait selon les dispositions consignées dans le document intitulé " Règlement administratif et financier ".</p>	<p>Article 38 : Pour la réalisation de ses objectifs, la Conférence dispose d'un budget propre alimenté par les contributions des pays membres.</p> <p>Il se décompose en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un budget de fonctionnement ; - un budget de programmes <u>et activités</u> <p>Chacun des comptes fait l'objet d'une gestion distincte et rigoureusement autonome.</p> <p>Il existe également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un fonds commun ; - un fonds de réserve ; - <u>un fonds spécial de réserve</u> <p>Chacun de ces fonds est déposé dans un compte de banque distinct.</p> <p>La gestion de ces différents budgets et fonds se fait selon les dispositions consignées dans le document intitulé " Règlement administratif et financier ".</p>

<p>Article 42 : Le fonds de réserve est alimenté par des contributions volontaires des pays membres, des personnes physiques, de toutes institutions à vocation éducative, scientifique ou culturelle <i>ainsi que par les produits financiers générés par les placements de ces fonds.</i></p>	<p>Article 42 : Le fonds de réserve est alimenté par des contributions volontaires des pays membres, des personnes physiques, de toutes institutions à vocation éducative, scientifique ou culturelle.</p>
	<p>Article 43 : <u>Le Fonds spécial de réserve (nouvel article)</u></p> <p><u>La conférence est dotée d'un fonds spécial de réserve alimenté notamment par les dotations annuelles pour le renouvellement des biens amortissables, par les produits financiers du Fonds de réserve, par les produits générés par son placement ainsi que par les ressources générés par la vente du matériel réformé.</u></p>

Fait à Maurice, le 22 octobre 2004

La Conférence.

**RESOLUTION N° II / CONFEMEN – 51 – 2004
CONCERNANT L'ORGANISATION DU
TRAVAIL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

La conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 51^e session générale, à Maurice, du 21 au 22 octobre 2004 :

- CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,
- CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,
- CONSIDERANT** la recommandation du Bureau, en sa session d'octobre 2003, à Québec, à l'effet de réexaminer la décision prise lors de la 50^e session relativement à la présence d'un seul commissaire aux comptes aux réunions statutaires et d'évaluer la pertinence de procéder à la révision des comptes sur une base biennale,
- DONNANT SUITE** à la recommandation du Bureau, en sa session du 20 octobre 2004, à Maurice, relative notamment à l'organisation du travail des commissaires aux comptes,

DECIDE d'apporter des modifications à ses statuts, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 45 : L'exercice financier est de deux ans réparti en tranches annuelles débutant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre.</p> <p>La commission administrative et financière examine à l'occasion de sa réunion annuelle l'état d'exécution du budget et propose au bureau, pour adoption, toute modification requise.</p>	<p>Article 46 : <u>L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre</u></p> <p>La commission administrative et financière examine à l'occasion de sa réunion annuelle l'état d'exécution du budget et propose au Bureau, pour adoption, toute modification requise.</p>
<p>Article 46 : Les budgets de fonctionnement et de programmes sont préparés par le Secrétaire général et soumis à l'approbation de la Conférence.</p>	<p>Article 47 : Les budgets de fonctionnement et de programmes sont préparés par le/la Secrétaire général(e) et soumis à l'approbation du Bureau de la Conférence.</p>
<p>Article 47 : La vérification des comptes des différents budgets est effectuée par deux commissaires aux comptes non ressortissants du pays siège, choisis par le Bureau. Ceux-ci font rapport à la commission administrative et financière.</p> <p>Le rapport des commissaires aux comptes et l'avis de la commission administrative et financière font nécessairement partie de l'ordre du jour de la réunion du Bureau qui est appelé à se prononcer sur le quitus du Secrétaire général.</p>	<p>Article 48 : La vérification des comptes des différents budgets est effectuée <u>conjointement</u> par deux commissaires aux comptes non ressortissants du pays siège, de nationalité différente, choisis par le Bureau.</p> <p>Le rapport des commissaires aux comptes et l'avis de la commission administrative et financière font nécessairement partie de l'ordre du jour de la réunion du Bureau qui est appelé à se prononcer sur le quitus du /de la Secrétaire général(e).</p> <p><u>Les commissaires aux comptes sont nommés par décision du Bureau pour une durée de quatre ans renouvelable une fois.</u></p> <p><u>La Commission procède au contrôle sur pièces et sur place des opérations financières du Secrétariat technique permanent au moins une fois par an et chaque fois qu'il lui est demandé de le faire par le Président en exercice de la CONFEMEN.</u></p> <p><u>Les Commissaires aux comptes font rapport alternativement et solidairement à la Commission Administrative et Financière et ensuite au Bureau</u></p>

Fait à Maurice, le 22 octobre 2004

La Conférence

Les commissaires aux comptes.

**RESOLUTION N° 1 / CONFEMEN – BU – 2004
CONCERNANT LES MODIFICATIONS A APPORTER AU
REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER ET AU
REGLEMENT RELATIF A LA COMPTABILITE DES MATIERES**

Les ministres membres du Bureau de la conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunis à Maurice, le 20 octobre 2004 :

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT Les recommandations faites par ses experts réunis en commission administrative et financière, à la lumière de celles faite les commissaires aux comptes, lors de leur mission de vérification des comptes de la CONFEMEN,

DECIDENT d'apporter des modifications aux règles financières applicables au Secrétariat technique permanent, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

1^e) **Modifications au Règlement administratif et financier**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 3 : L'année financière applicable à la CONFEMEN commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.</p> <p>L'exercice financier est de deux ans réparti en tranches annuelles, débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre.</p>	<p>Article 3 : <u>L'année budgétaire applicable à la CONFEMEN commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.</u></p> <p><u>L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre</u></p>
<p>Article 9 : Le budget est alimenté en recettes par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contributions financières des membres de la CONFEMEN arrêtées tous les deux ans par la Conférence ; - des subventions éventuelles ou allocations de toute sorte accordées par les pays membres, par des pays non membres et par des organismes d'aide et de coopération ; - des revenus éventuels provenant du patrimoine du Secrétariat technique permanent; - des excédents éventuels des gestions précédentes. 	<p>Article 9 : Le budget est alimenté en recettes par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contributions statutaires des membres de la CONFEMEN <u>selon une clé de répartition fixée par le Bureau</u> ; - les contributions volontaires accordées par les pays membres, par des pays non membres et par des organismes d'aide et de coopération ; - des revenus éventuels provenant du patrimoine du Secrétariat technique permanent ; - des excédents éventuels des gestions précédentes.
<p>Article 30 : Une caisse d'avance est créée pour faire face aux menues dépenses du programme dans les conditions indiquées à l'article 25 pour le fonctionnement.</p>	<p>Article 30 : <u>A l'occasion des séminaires ou groupes de travail organisés par la CONFEMEN et requérant la manipulation d'importantes liquidités, le/la Secrétaire général (e) est habilité à créer, par décision, une caisse d'avance ad hoc, en désignant le régisseur pour une durée déterminée et pour le montant correspondant aux charges prévues.</u></p>
<p>Article 31 : Le fonds de réserve de la CONFEMEN, institué à l'article 38</p>	<p>Article 31 : Le fonds de réserve de la CONFEMEN, institué à l'article 38</p>

des statuts, est déposé dans un compte de banque distinct pour rapporter des intérêts substantiels. <i>Leur utilisation est soumise aux mêmes règles que celles des produits financiers du fonds de réserve.</i>	des statuts, est déposé dans un compte de banque distinct pour rapporter des intérêts <u>qui sont versés au fonds spécial de réserve.</u>
<p>Article 36 : L'utilisation des produits financiers générés par le fonds de réserve est déterminée, sur proposition de la commission administrative et financière, par le Bureau ou par la Conférence.</p> <p>Les intérêts dégagés par les fonds destinés à l'exécution des programmes d'activité doivent être affectés uniquement à la réalisation de ceux-ci.</p> <p>Toutefois, l'utilisation de ces produits financiers peut être faite par le Secrétaire général de la CONFEMEN pour des dépenses d'un montant global de 5 millions de francs CFA par exercice, pour autant que les intérêts du fonds le permettent et sous réserve de l'autorisation du Président en exercice.</p> <p>Tant que le fonds de réserve existe, aucun transfert des crédits des programmes vers le budget de fonctionnement ne peut être effectué.</p>	<p>Article 36 : <u>L'utilisation du fonds de réserve et du fonds spécial de réserve</u> est déterminée, sur proposition de la commission administrative et financière, par le Bureau.</p> <p>Les intérêts dégagés par les fonds destinés à l'exécution des programmes et activités doivent être affectés uniquement à la réalisation de ceux-ci.</p> <p>Toutefois, <u>l'utilisation du fonds spécial de réserve</u> peut être faite par le/la Secrétaire général(e) de la CONFEMEN pour des dépenses d'un montant global de 5 millions de francs CFA par exercice, <u>pour autant que la situation du fonds le permette, tout en préservant l'intégralité du crédit alloué à la dotation aux amortissements.</u></p> <p>Tant que le fonds de réserve existe, aucun transfert des crédits des programmes vers le budget de fonctionnement ne peut être effectué.</p>
Article 37 : Les commissaires aux comptes vérifient l'utilisation du fonds et en font rapport d'abord à la commission administrative et financière et ensuite au Bureau.	Article 37 : Supprimé.

2°) Modifications au Règlement relatif a la comptabilité des matières

Article 8 : Lorsque les objets «en service» ou «en attente d'affectation» ne sont pas susceptibles d'être utilisés, ou que leur degré d'usure ou de vétusté justifie la mise à la réforme, le gestionnaire comptable en établit la liste qu'il adresse par la voie hiérarchique au ministre de l'Education nationale du pays siège.	Article 8 : Lorsque les objets «en service» ou «en attente d'affectation» ne sont pas susceptibles d'être utilisés, ou que leur degré d'usure ou de vétusté justifie la mise à la réforme, le gestionnaire comptable en établit la liste <u>qu'il adresse au/ à la Secrétaire général(e) qui désigne une commission de réforme de quatre membres au moins composée comme</u>
--	---

<p>L'autorité visée ci-dessus désigne une commission de réforme de deux membres comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un représentant du ministre de l'Education nationale du pays siège ; - un représentant du Secrétaire général du secrétariat technique permanent. <p>Cette commission dressera sur place un procès-verbal en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constater éventuellement que les matières ne peuvent plus être utilisées sans frais de réparation hors de proportion avec leur valeur de renouvellement ; - proposer, le cas échéant, leur réforme et, si cette réforme doit être suivie d'une vente, indiquer leur valeur. <p>Toutefois, la commission peut faire appel à un expert de l'administration locale.</p>	<p><u>suit</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>le gestionnaire comptable ;</u> • <u>deux conseillers techniques ;</u> • <u>un membre du personnel d'appui</u> <p>Cette commission dressera sur place un procès-verbal en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constater éventuellement que les matières ne peuvent plus être utilisées sans frais de réparation hors de proportion avec leur valeur de renouvellement ; - proposer, le cas échéant, la réforme de ces matières et, si cette réforme doit être suivie d'une vente, indiquer leur valeur. <p>Toutefois, la commission peut faire appel à un expert de l'administration locale.</p> <p><u>Les ressources provenant de cette vente sont versées au fonds spécial de réserve.</u></p>
--	--

3°) **Règlement de déplacement des agents du Secrétariat technique permanent et fixation des indemnités de mission**

<p>Article premier : L'envoi en mission des agents du Secrétariat technique permanent s'effectue conformément aux dispositions prévues dans le présent règlement.</p>	<p>Article premier : L'envoi en mission des agents du Secrétariat technique permanent s'effectue conformément aux dispositions prévues dans le présent règlement.</p>
--	--

Article 2 : Des indemnités pour frais de mission sont allouées aux agents du Secrétariat technique permanent pour les déplacements nécessités par l'exécution de leurs attributions normales. Les frais de déplacement des commissaires aux comptes au cours de leurs missions sont alignés sur ceux consentis aux agents du secrétariat technique permanent.

Article 2 : Des indemnités pour frais de mission sont allouées aux agents du Secrétariat technique permanent pour les déplacements nécessités par l'exécution de leurs attributions normales. Les frais de déplacement des commissaires aux comptes ainsi que ceux des membres du comité scientifique du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) au cours de leurs missions sont alignés sur ceux consentis aux agents du Secrétariat technique permanent.

Fait à Maurice, le 20 octobre 2004

Les Ministres

REGLEMENT DU COMITE SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME
D'ANALYSE DES SYSTEMES EDUCATIFS DE LA CONFEMEN

Article 1

Il est constitué un Comité scientifique dans le cadre du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) créé par la 43^{ème} Session générale de la Conférence.

Article 2

Ce Comité scientifique a un rôle de consultation et de conseil auprès du Secrétariat Technique Permanent (STP) de la CONFEMEN pour toutes les activités du PASEC. Il a la charge de valider, sur le plan scientifique, les études réalisées par la CONFEMEN dans le cadre du Programme. En outre, il propose les orientations du Programme qui sont soumises pour approbation lors de chaque session ministérielle. Le/La Secrétaire Général/e peut demander au Comité son avis sur l'exploitation des résultats de la recherche dans le respect des conventions passées entre la CONFEMEN et chaque Etat.

Article 3

Le Comité scientifique du PASEC comprend 6 membres, siégeant à titre personnel. Trois des membres du Comité scientifique seront originaires de pays du Sud et deux de pays du Nord ; le sixième membre sera choisi pour ses qualités scientifiques indépendamment de sa région d'origine. Les membres du Comité scientifique sont choisis sur la base de leurs compétences universitaires ou professionnelles sur les questions éducatives et doivent être familiers avec la méthodologie et les techniques d'analyse utilisées par le Programme.

Article 4

Le mandat des membres du Comité scientifique est de quatre années, renouvelable une fois. Les membres sont choisis par le Bureau de la CONFEMEN sur propositions des Etats et gouvernements membres et/ou du STP de la CONFEMEN.

Le STP transmet l'ensemble des propositions de candidatures reçues des Etats et gouvernements membres et de ses services au Bureau, pour examen lors de sa réunion annuelle.

Le Bureau examine les candidatures et les renouvellements de mandat. Il procède au remplacement des membres qui seraient dans l'impossibilité d'achever leur mandat selon les dispositions précédentes.

Article 5

Outre les membres nommés le/la Secrétaire Général/e peut, après consultation des conseillers techniques du PASEC au STP, inviter aux réunions du Comité des observateurs qui, du fait de leurs fonctions, de leurs connaissances ou de leur expérience, pourront aider ce Comité dans ses travaux.

Article 6

Le/la Secrétaire Général/e convoque les membres du Comité en session ordinaire au moins une fois par an. Il peut convoquer des sessions extraordinaires, s'il le juge nécessaire.

L'ensemble des conseillers techniques PASEC participe aux sessions du Comité scientifique.

Le STP, en consultation avec le Président en exercice du Comité, établit un ordre du jour de chaque session présenté à l'appréciation du Comité.

Le Secrétariat du Comité est assuré par le STP. A chacune de ses sessions, le Comité élit un Président et un rapporteur qui en constituent le bureau pour l'intersession. Il revient au Président d'assurer la coordination entre les membres du Comité et la permanence des contacts avec le STP jusqu'à la session suivante. Les recommandations du Comité sont en principe adoptées par consensus. A la demande d'un membre du Comité,

sa dissidence sera notée au procès-verbal. Seuls les membres du Comité scientifique ont droit de vote lors de ces réunions. Chacune des réunions fait l'objet d'un procès-verbal qui est communiqué par le STP à tous les Etats et gouvernements membres dans les plus brefs délais. Le Comité scientifique fait rapport des activités et projets du PASEC à chaque session ministérielle de la CONFEMEN.

Article 7

Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont à la charge de la CONFEMEN.

Article 8

Le présent règlement peut être modifié par le Bureau de la CONFEMEN à l'initiative du/de la Secrétaire Général/e ou de la Commission administrative et financière.

MOTION DE SOLIDARITE



MAURICE
17 au 22 octobre 2004

**MOTION DE SOLIDARITE A L'ENDROIT
DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI**

Réunis à Maurice, du 20 au 22 octobre 2004, à l'occasion de la 51^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN, les ministres de l'Education des pays ayant le français en partage expriment leur solidarité envers le peuple d'Haïti suite à la terrible épreuve que vient de subir ce pays avec le passage de l'ouragan Jeanne.

Les ministres saisissent cette occasion pour encourager tous les partenaires d'Haïti à accorder une attention particulière aux besoins du peuple haïtien en matière d'éducation.

Fait à Maurice le 22 octobre 2004

Les Ministres.

MOTIONS DE REMERCIEMENT



MAURICE
17 au 22 octobre 2004

**MOTION DE REMERCIEMENT DES MINISTRES
AU STP CONFEMEN ET A L'AGENCE
INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE**

Nous, Ministres de l'Education, réunis à Maurice, du 19 au 22 Octobre 2004, à l'occasion de la 15^{ème} Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le français en partage :

- Félicitons la Secrétaire générale du STP de la CONFEMEN, Mme Adiza HIMA ainsi que tout le personnel du Secrétariat technique permanent pour leur dévouement et pour la qualité du travail qu'ils ont fourni dans le cadre de la relance de la CONFEMEN afin de donner à notre organisation l'efficacité et le rayonnement international que nous avions souhaités ;
- Nous nous réjouissons, en particulier, de la concertation et de la collaboration fructueuse qui caractérisent les relations entre la CONFEMEN et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, ainsi que de la parfaite synergie qui s'est créée entre ces deux organisations francophones dans le respect de leurs mandats respectifs ;
- Remercions l'Administrateur Général de l'Agence, M. Roger DEHAYBE, de même que le Directeur de l'Education et de la Formation Professionnel et Technique, M. Samir MARZOUKI, et toute son équipe pour le travail accompli dans ce sens depuis la dernière Conférence de Ouagadougou.

Fait à Maurice, 22 Octobre 2004

La Conférence.

**MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES
NATIONALES DE MAURICE**

Conscients de l'engagement des Autorités de la CONFEMEN, très touchés par la qualité de l'accueil ainsi que les sympathies dont ils ont fait l'objet durant leur séjour à Maurice, les Ministres de l'Education et les Chefs de délégation des pays ayant le français en partage, réunis du 20 au 22 octobre 2004 à Grand Baie :

- Adressent leurs sincères remerciements au peuple de Maurice, à son Président et à toutes les Autorités Nationales ;
- Saluent l'engagement personnel et la disponibilité permanente de Monsieur le Ministre de l'Education et de la Recherche Scientifique de Maurice ;
- Rétèrent leur profonde gratitude et leur sentiment de reconnaissance aux membres du comité d'organisation pour la qualité des documents produits ainsi que la parfaite organisation de travaux.

Fait à Maurice le 22 octobre 2004, la Conférence.

CEREMONIE DE CLOTURE DE LA 51^{ème}
SESSION MINISTERIELLE DE LA
CONFEMEN



MAURICE
17 - 22 octobre 2004

**INTERVENTION DE MADAME NANCY SPENCE,
DIRECTRICE DE LA DIVISION DES PROGRAMMES DU CHANGEMENT
SOCIAL
AU SECRÉTARIAT DU COMMONWEALTH**

Monsieur Le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués collègues,

C'est vraiment un plaisir pour moi d'avoir la chance d'assister à cette conférence de la CONFEMEN en tant que représentante du Secrétariat du Commonwealth.

Il est d'ailleurs très important pour nous d'être parmi vous car nos objectifs sont très similaires.

D'abord, dans le domaine de l'éducation, je trouve personnellement que la langue n'a plus d'importance, que c'est le résultat qui compte.

Il y a un document qui circule donnant tous les détails du programme du Secrétariat du Commonwealth. Cela nous amène à la question suivante : comment nos programmes actuels reconnaissent-ils la valeur de l'évaluation des systèmes éducatifs ? Probablement pas directement, mais notre organisation apporte trois contributions qui, je l'espère, pourront être utiles.

Premièrement, l'éducation en Afrique est une priorité pour nous. Nous apportons une contribution significative aux deux groupes de travail de l'ADEA. De plus, quarante pour cent du personnel de notre équipe à Londres travaille directement pour ces deux Groupes en participant activement à la coordination et à la gestion du groupe de travail sur la profession enseignante et à celui sur l'éducation non formelle.

Dans le même temps, nous travaillons directement avec le Forum africain des femmes éducatrices (FAWE). Nous avons commandé cinq études au FAWE pour bien illustrer les facteurs qui encouragent les filles à bien réussir à l'école et pour améliorer le succès des filles... comme la réalisation du Centre d'excellence. Nous avons également invité la Directrice du FAWE à venir partager avec nous les modèles des pays d'Asie du Sud. C'est vraiment un exemple intéressant dont l'Afrique pourrait s'inspirer.

Deuxièmement, toute innovation et tout progrès permettant l'amélioration de la qualité de l'éducation (ce qui inclut le processus d'évaluation) sont très importants pour nous parce que cela permet de mesurer non seulement comment les étudiants apprennent, mais aussi le fonctionnement des systèmes éducatifs, ce qui constitue un de nos objectifs communs. Par exemple, avec le SACMEQ, nous trouvons que le Consortium Sud Africain est un réseau de collaboration de valeur, qui nous a permis de découvrir plusieurs constats sur les conditions générales des écoles et de l'éducation dans quinze pays du Commonwealth. Nous saluons vivement cette initiative.

Troisièmement, et finalement, une chose qui nous intéresse de plus en plus, c'est la différence (si elle existe) entre les garçons et les filles dans la méthodologie de l'évaluation.

On note, surtout dans les pays développés (comme en Grande-Bretagne) – mais aussi dans les Caraïbes, qu’il y a une différence de plus en plus marquée entre filles et garçons dans les résultats académiques, et ce, en faveur des filles. Si les facteurs explicatifs ne sont pas encore clairs, il semble que ce soit moins l’aspect cognitif que l’aspect affectif qui compte.

On constate, par exemple, que:

1. ce sont les garçons qui quittent l’école quand l’enseignement est mauvais ;
2. ce sont les garçons qui ont d’autres options socio-économiques - même quand c’est le crime et les drogues qui les attirent.

Ou peut-être que c’est la formule employée pour l’évaluation elle-même qui crée la différence. La formule est un mélange de :

- devoirs quotidiens ;
- petites épreuves trimestrielles ;
- participation en classe (qui compte en faveur des filles) ;
- examens finals (qui comptent peut-être en faveur des garçons, plus “risk takers” et moins diligents avec les autres évaluations intermédiaires).

Nous voulons faire des études dans nos pays membres et partager les résultats initiaux avec ceux d’entre vous qui sont intéressés. Je suis sûre que ces études seront moins techniques que celles dont on a discuté ici.

Peut-être que ce paramètre constituerait une valeur ajoutée importante pour la compréhension des disparités entre les sexes en éducation – dont la réduction est un objectif du millénaire partagé par beaucoup.

En conclusion, j’ai trouvé que tout ce que nous avons appris pendant les deux jours passés ici nous permet d’avoir une meilleure compréhension de ce qui existe parce qu’il y a des choses à améliorer dans le domaine de la qualité de l’éducation, dans les écoles et notamment en Afrique. Je partagerai les résultats du PASEC avec mes collègues au Secrétariat.

De la part du Secrétaire Général du Commonwealth, je vous remercie. J’ai été heureuse de pouvoir participer à cette conférence. Je vais rapporter au Secrétaire Général les résultats de nos discussions, quelquefois très passionnées !

Personnellement, je vous remercie aussi de l’opportunité qui m’a été offerte d’être ici avec vous et j’espère que le Secrétariat du Commonwealth pourra participer en tant que partenaire aux prochaines sessions ministérielles de la CONFEMEN.

**INTERVENTION DE MONSIEUR RICHARD CHARRON,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION FRANCOPHONE
INTERNATIONALE DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES (AFIDES)**

Je voudrais d'abord remercier chaleureusement la CONFEMEN de donner l'occasion à l'AFIDES de participer à cette Session ministérielle et de présenter cette intervention.

Un mot très bref sur l'AFIDES, dont le siège se trouve à Montréal, au Canada-Québec, et qui compte maintenant 25 sections nationales dans les pays francophones, dont la majorité des pays représentés dans cette assemblée. L'AFIDES est une association professionnelle visant le développement professionnel des directeurs et chefs d'établissement scolaire, et leur contribution la plus efficace possible au développement de leurs systèmes éducatifs. Ses principales activités s'articulent autour de projets de formation et d'échanges d'expériences et de compétences. Nous croyons, comme le précise la Charte du chef d'établissement scolaire adoptée lors de la Biennale de Dakar de l'AFIDES, que le regroupement en Association professionnelle comporte des avantages pour les directeurs, mais aussi pour leurs systèmes scolaires.

S'agissant de la promotion d'une culture de l'évaluation dont il a été question à maintes reprises dans le cadre de cette session ministérielle, les sections européennes de l'AFIDES tiendront la semaine prochaine à Luxembourg, en collaboration avec la Commission Européenne, un colloque sur le thème « Évaluer pour mieux piloter ». Les résultats de ces travaux seront répercutés à l'ensemble des membres de l'Association du Nord et du Sud, et je m'engage à transmettre nos réflexions à la CONFEMEN et à chacun des ministères qui la composent. L'AFIDES a également produit plusieurs ouvrages sur l'évaluation, qui sont disponibles au siège de l'Association.

L'AFIDES croit – et je suis certain que vous partagez cette conviction – que la gestion scolaire constitue un élément essentiel de la qualité de l'éducation, et que cette gestion doit être améliorée. Dans cette optique, notre Association souhaite mobiliser les directeurs afin de leur faire constituer une force de proposition en vue d'améliorer l'utilisation des ressources humaines et financières de nos systèmes éducatifs.

Notre souci d'efficacité nous a conduits à la constatation d'une nécessaire cohérence et d'une synergie essentielle entre les gestionnaires des différents niveaux du système scolaire. D'où la suggestion qui a été adressée à la CONFEMEN d'organiser les Assises francophones de la gestion scolaire, en vue de favoriser l'émergence d'une culture commune de gestion entre les gestionnaires des différents niveaux hiérarchiques. Nous nous réjouissons de la décision de la CONFEMEN de réaliser ce projet en collaboration avec l'AIF et l'AFIDES, et nous comptons sur le Cadre d'action qui résultera de ces Assises pour mettre en œuvre des activités concrètes en vue d'améliorer la mobilisation et l'utilisation des ressources dans nos systèmes et établissements scolaires.

En terminant, je souhaite offrir la collaboration du siège de l'AFIDES, de ses sections nationales et de leurs membres en vue de l'amélioration de la gestion scolaire qui constitue, nous en sommes tous convaincus, un facteur essentiel de la qualité de l'éducation.

**INTERVENTION DE MONSIEUR ADAMA
SAMASSEKOU,
PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE AFRICAINE DES
LANGUES**

Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de Délégation,
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames, Messieurs les Correspondants Nationaux,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis de la CONFEMEN,

Je voudrais tout d'abord adresser mes vifs remerciements à Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN pour l'aimable invitation qui m'a été adressée et à Monsieur l'Administrateur Général de l'AIF pour l'accompagnement dont continue de bénéficier la Présidence de l'Académie Africaine des Langues et qui lui permet d'être parmi vous aujourd'hui.

Mes vifs remerciements s'adressent également aux Autorités de la République de Maurice pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé, ainsi que pour les excellentes conditions de travail et de séjour.

Permettez-moi ensuite de faire une brève présentation de l'Académie, surtout pour ceux qui, nombreux dans cette salle, ne la connaissent pas encore.

L'Académie Africaine des Langues (ACALAN) est une jeune institution panafricaine en construction, dont la création a été décidée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA/UA en Juillet 2001 à Lusaka (Zambie), à l'initiative du Mali.

Institution scientifique à dimension continentale, l'ACALAN vise à valoriser les langues africaines en vue de promouvoir leur usage et de faciliter les échanges culturels et socio-économiques entre les Etats Africains, et contribuer ainsi à la réalisation de l'Union Africaine. Elle permettra de recenser tous les grands problèmes concernant les langues et de garantir la validation et l'harmonisation des résultats obtenus par les différentes institutions de recherche, dans une démarche de partenariat et de complémentarité entre les langues africaines et les langues partenaires européennes héritées de la colonisation, qui font désormais partie de notre patrimoine historique.

Quelques dates clés marquent les principales étapes de la mise en place de l'Académie.

- **Mai 2001** : Validation scientifique et technique du Projet par la Consultation Africaine de Bamako;
- **Juillet 2001** : Validation politique par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA/UA de Lusaka, en même temps que la naissance de la Nouvelle Initiative Africaine, futur NEPAD ;
- **Septembre 2001** : Installation de la Présidence de l'ACALAN en tant que structure à dimension nationale malienne et à vocation panafricaine, avec deux missions principales : veiller à l'accélération du processus de création de l'Académie en tant qu'institution panafricaine, et promouvoir le projet aux plans africain et international ;
- **Octobre 2001** : Validation Internationale du Projet à travers la Résolution adoptée par la 31^{ème} Conférence générale de l'UNESCO ;
- **Février 2002** : Adoption des projets de Statuts de l'ACALAN par la Réunion des Experts Gouvernementaux de l'OUA/UA à Addis Abéba ;
- **Mai 2004** : L'ACALAN est membre observateur de l'Union Académique Internationale ;
- **Juillet 2004** : Programmation du lancement de l'ACALAN pour le second semestre 2005, dans le cadre du Plan stratégique de la Commission de l'Union Africaine, adopté par la 3^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

Selon les textes adoptés par les experts gouvernementaux, l'ACALAN a pour objectifs principaux :

- a) promouvoir les langues africaines ;
 - b) promouvoir les langues transfrontalières véhiculaires ;
 - c) renforcer la coopération linguistique entre les Etats ;
 - d) promouvoir les langues africaines à tous les niveaux d'éducation ;
 - e) promouvoir les langues africaines au niveau international ;
 - f) analyser les politiques de langue en Afrique ;
 - g) promouvoir la culture scientifique et démocratique ;
 - h) rehausser le développement économique, social et culturel harmonieux des pays africains ;
 - i) utiliser les langues africaines comme facteur d'intégration, de solidarité, de respect des valeurs et de compréhension mutuelle pour le progrès et la prévention des conflits.
- Elle sera composée d'hommes et de femmes de science et de culture et comprendra des :
 - Académiciens
 - Membres Associés
 - Membres Correspondants
 - Les organes de l'Académie sont :
 - Le Conseil d'Administration
 - L'Assemblée de l'Académie
 - La Présidence de l'Académie
 - Les Commissions de Langue

Les Commissions de Langue constituent les structures de travail des Académiciens et des membres de l'Académie. L'Académie mettra en place une Commission de Langue pour chaque langue transfrontalière
Maurice, 17 – 22 octobre 2004

véhiculaire. Chaque Commission de Langue comprendra au maximum deux (2) Académiciens et deux (2) Membres Associés par langue et par pays concerné, et deux (2) Membres Correspondants par Continent.

En Attendant le lancement effectif de l'Académie, les principales actions coordonnées et organisées par la Présidence de l'ACALAN représentent de grands chantiers :

- La Relance de la mise en œuvre du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (ILPAA) de 1986.
- L'Année des Langues Africaines, 2006.
- La Conférence Thématique « Diversité Culturelle et Multilinguisme dans le Cyberspace » en Mai 2005 à Bamako, coorganisée avec l'UNESCO, l'AIF et d'autres partenaires, dans le cadre de la seconde phase du SMSI.
- Le Séminaire International avec les Agences s'occupant de la promotion des langues européennes partenaires, en mai 2005, en marge de la conférence thématique, en vue d'établir entre les différentes Agences et l'ACALAN le cadre référentiel du partenariat langues africaines/langues européennes.

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers Amis,

M'adressant à vous en ma double qualité d'ancien Ministre de l'Education et de Président de l'ACALAN, je voudrais d'abord vous faire partager la joie de l'ancien Ministre d'être parmi vous de nouveau, en cette famille de la CONFEMEN, et surtout de constater la poursuite et le renforcement, à Maurice, de la relance amorcée à Ouagadougou.

Trois faits significatifs enregistrés au cours de cette 51^{ème} session fondent et confortent ce constat :

1. la réaffirmation de l'engagement pour la refondation des systèmes éducatifs qui remonte à la 46^{ème} session ministérielle de Yaoundé de 1994 ;
2. l'adoption d'un Mémoire sur l'enseignement du et en français, qui accorde une place importante aux langues nationales et en particulier à la promotion d'un bilinguisme ou d'un multilinguisme fonctionnel dans les systèmes éducatifs ;
3. la participation, pour la première fois, aux travaux de la session ministérielle de la CONFEMEN, d'une part, des syndicats d'enseignants, confortant ainsi l'approche partenariale d'ouverture aux principaux acteurs concernés par l'école, prônée par la refondation des systèmes éducatifs et garantissant la démarche participative opérationnelle de gestion de proximité, et d'autre part, du Secrétariat du Commonwealth, symbolique très forte pour le projet de promotion de la diversité culturelle et linguistique si cher à notre espace de la Francophonie.

Pour sa part, le Président de l'ACALAN se félicite de l'adoption de ce Mémoire sur l'enseignement du et en français qui prend en compte la nécessité du développement d'un vrai partenariat avec les langues nationales.

De ce point de vue, l'ACALAN est à la disposition des Etats, à votre disposition, Mesdames, Messieurs les Ministres, pour développer avec vous ce que nous avons appelé un multilinguisme fonctionnel complémentaire, s'appuyant sur une décentralisation administrative, et seule susceptible de valoriser le plurilinguisme qui constitue une richesse pour les peuples africains.

A l'ACALAN, nous avons la ferme conviction qu'il n'y a pas de développement sans développement des ressources humaines, qu'il n'y a pas de développement des ressources humaines sans éducation/formation de qualité et qu'il ne saurait y avoir d'éducation/formation de qualité sans l'utilisation de la langue maternelle de l'apprenant dans le système éducatif !

Permettez-moi, en terminant mon propos, de rappeler cette citation tirée de l'excellent ouvrage de notre ami Raymond RENARD (Une Ethique pour la Francophonie- questions de politique linguistique) et que j'avais faite lors de la 50^{ème} session ministérielle :

« La faiblesse principale (de la Francophonie) résidait dans la sous-estimation du rôle de la langue du milieu dans le développement de l'enfant et des sociétés. Cette logique de l'unilinguisme a freiné la diffusion du français et

l'a privé de l'enrichissement interculturel que lui offre son expansion dans un espace pluriel. Sa force principale se trouve dans sa capacité de promouvoir aujourd'hui sur la base d'un partenariat interculturel de solidarité et d'égalité, un plurilinguisme fonctionnel qui concilie respect des identités et modernité. Sa chance est à saisir maintenant. »

Je vous remercie de votre aimable attention.

**INTERVENTION DE MONSIEUR ROGER FERRARI,
PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE
L'ÉDUCATION
ET LA FORMATION (C.S.F.E.F.)**

Je tiens tout d'abord à remercier la CONFEMEN pour cette première invitation des syndicats de l'éducation de l'espace francophone.

Quelques mots tout d'abord pour présenter le CSFEF. Notre réseau a été créé en 1987 pour soutenir l'Éducation auprès de la Francophonie. Le réseau a, à la fois, un rôle politique syndical dans le domaine de l'éducation, mais il a développé aussi une activité d'OING à travers des projets tels que l'éducation à la citoyenneté et les pratiques de la démocratie. Le CSFEF est inclus dans l'Internationale de l'Éducation qui est l'organisation syndicale mondiale la plus importante dans ce domaine. Le CSFEF en est le porte-parole auprès des instances de la Francophonie. Le CSFEF est un partenaire de l'AIF, classé dans la catégorie des OING qui ont des relations de partenariat avec l'Agence.

Le CSFEF a tenu sa 9^e rencontre à Ouagadougou les 20 et 21 septembre derniers. Cette 9^e rencontre a notamment été marquée par l'adoption d'un appel aux Chefs d'Etats et de gouvernement pour le sommet de novembre. C'est également au cours de cette réunion qu'a été lancé le « Panorama » des droits économiques, sociaux et culturels des enseignantes et des enseignants des pays francophones qui résulte d'une vaste enquête sur les conditions de vie et de travail des personnels dans l'éducation.

Permettez-moi de vous livrer plusieurs réflexions par rapport aux travaux de cette 51^e réunion de la CONFEMEN à laquelle j'ai assisté. Tout d'abord, sur le sujet lui-même, l'évaluation, qui est une préoccupation forte de notre organisation. D'ailleurs, au cours de sa 9^e Rencontre, le CSFEF vient de décider de la création d'un centre francophone de formation syndicale dont l'un des objectifs est de donner aux responsables syndicaux des capacités dans les domaines de l'analyse et de l'évaluation des systèmes éducatifs.

Vous ne serez pas étonnés que je fasse un commentaire à propos des résultats du PASEC sur les questions qui concernent la situation des enseignants par rapport à la réalisation des objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT). Tout d'abord, sur l'influence du statut des enseignants dans la qualité de l'éducation. En bon scientifique, je souhaiterais que l'annonce des résultats soit accompagnée de précisions sur ce que l'on a mesuré et comment cela a été mesuré. Le CSFEF est très intéressé par les données des calculs statistiques qui ont été effectués.

La deuxième remarque sur le même sujet, c'est que en adoptant de telles politiques, vous ne faites que reporter le problème. Tous ces personnels recrutés hors statuts et hors formation, dont la création découle des PAS,

n'aspirent qu'à devenir fonctionnaires. Ils commencent d'ailleurs à se manifester « syndicalement » dans ce sens. Tôt ou tard, vous devrez traiter le problème sous peine de faire face à une véritable explosion sociale dans le monde enseignant.

Permettez-moi de conclure sur une note plus générale. Le problème de l'éducation dans bon nombre de pays francophones est avant tout un problème de ressources insuffisantes. Dans une récente interview, le Président Diouf, Secrétaire Général de l'OIF, pose la question du « réaménagement de la dette au profit de l'éducation et la santé ». Comme le préconise la CNUCED, le CSFEF pense qu'il faut annuler la dette au profit de ces deux secteurs.

La Banque Mondiale nous abreuve de graphiques sur les coûts de l'Education. Faites les graphiques traduisant en nombre d'élèves supplémentaires et en enseignants formés ce que représenterait l'affectation des ressources ainsi dégagées aux budgets de l'Education dans les pays francophones.

Vous verriez alors que cette mesure va bien dans le sens des objectifs de l'Education Pour Tous.

INTERVENTION DE MONSIEUR DARIO PAGEL,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
INTERNATIONALE
DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués des pays ayant le français en partage,
Madame la Secrétaire Générale de la Confemen,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La Fédération internationale des Professeurs de Français est très reconnaissante à la présidence de cette 51^e Session ministérielle de la CONFEMEN et à sa Secrétaire générale de l'avoir invitée à s'exprimer, en cette séance de clôture.

Comme nous le savons, les régions du monde sont faites de pratiques éducatives très diverses qui forment un univers pluriel, où les professeurs de français enseignent non seulement pour que la jeunesse de chaque pays puisse s'exprimer, puisse communiquer et puisse s'instruire à l'aide de cette langue, mais aussi et surtout, pour ouvrir une porte de plus vers la compréhension plurielle du monde et de l'homme.

Mesdames et Messieurs les Ministres, permettez-moi de vous dire combien je suis heureux de constater que les débats sur l'évaluation des systèmes éducatifs de cette session ministérielle n'aient pas exclu :

- d'une part, les réflexions pertinentes de l'enseignement du français à côté des langues nationales (alphabétisation en langue nationales) ;
- d'autre part, la formation des enseignants et leur valorisation institutionnelle et sociale, car comme l'a si bien souligné, son Excellence, le Ministre de l'Education du Mali, il n'y aura pas d'enseignement de qualité sans enseignants bien formés.

Nous croyons que dans tout projet éducatif, dans tout projet d'évaluation, il faut inclure des projets pédagogiques de langue française, parce qu'un projet véritablement éducatif doit tendre non à un développement en soi, mais à un développement humanisé et humaniste.

Je voudrais exprimer ici la gratitude de la communauté des enseignants de français à l'égard des gouvernements, des institutions et des personnes dont l'intérêt et l'appui après les *Etats Généraux de l'Enseignement du Français en Afrique Francophone Subsaharienne*, ont permis l'élaboration du projet de mémorandum sur l'enseignement du et en français dans l'espace francophone.

A Atlanta, les professeurs de français du monde ont décidé de me nommer, pour une seconde fois, leur porte parole. Mais un porte-parole a besoin d'appui et de soutien. Je ne pouvais rêver meilleur moment que celui de l'adoption par cette session ministérielle du projet de mémorandum sur l'enseignement du et en français dans l'espace francophone.

Je tiens à remercier particulièrement l'Agence intergouvernementale de la Francophonie d'avoir organisé après la tenue des Etats Généraux du Français à Libreville, en mars 2003, les six réunions régionales, en collaboration avec la FIPF, la CONFEMEN et les bureaux régionaux de l'AUF et dont les résultats ont permis de rédiger ce texte. Je me réjouis de cette coopération de plus en plus positive et productive.

Que soient aussi chaleureusement remerciées la Secrétaire générale de la CONFEMEN et toute son équipe pour la qualité du travail de cette 51^e Session ministérielle. Nous savons que la CONFEMEN partage la politique de la FIPF, à savoir que l'enseignement du français ne doit pas être exclu de l'ensemble des réflexions qui sont menées sur l'éducation et plus particulièrement du débat sur l'école.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION DE MONSIEUR ANDRÉ KOMENAN,
CHEF DE LA DIVISION DE L'ÉDUCATION, DÉPARTEMENT DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir que de pouvoir m'adresser à cet auguste assemblée afin de transmettre les salutations du Président et de la Haute Direction de la Banque africaine de développement à tous les participants et vous remercier de votre aimable invitation à participer à ces travaux. Au terme des discussions franches, animées, mais toujours cordiales qui ont marqué les travaux de la 51^{ème} session de la CONFEMEN, je peux vous assurer que je témoignerai auprès de la haute direction de la Banque de la qualité des dossiers qui ont été soumis à l'attention des délégués, de la perspicacité des participants dans le traitement de ces dossiers, et finalement du succès net de cette conférence.

L'assistance totale de la Banque aux pays membres en matière d'éducation s'élève aujourd'hui à plus de 3,5 milliards de dollars et devrait s'accroître rapidement pour marquer l'engagement total de la Banque à la réalisation des objectifs de développement du millénaire.

Le thème de cette conférence, à savoir l'évaluation des systèmes éducatifs, qui occupe une place prépondérante dans la politique en matière d'éducation de la Banque adoptée en 2000, en est une préoccupation constante. En effet, l'évaluation et la question des capacités des pays membres de la Banque à mener de telles évaluations, sont présentes dans chacune de nos opérations ; celles-ci, en effet, incluent dans leur concept, les indicateurs de suivi ainsi que tous éléments indispensables à l'évaluation de l'impact des activités qu'elles appuient ; dans les cas —hélas fréquents— où les capacités institutionnelles des ministères concernés pour entreprendre de telles évaluations se révèlent insuffisantes, des actions de renforcement de ces capacités pour mettre en place des systèmes d'évaluation efficaces sont envisagées.

De plus, la Banque s'est engagée depuis quelques mois déjà dans une initiative interne visant à mettre en place une méthodologie, dite de gestion basée sur les résultats, qui vise à nous assurer que toutes les ressources consacrées au développement en général et à l'éducation pour ce qui nous concerne aujourd'hui, sont utilisées de manière optimale et produisent les résultats attendus.

Finalement, dans l'optique de la préparation de la prochaine conférence dont le thème, tout à fait pertinent, retenu au cours de cette session est la gestion des systèmes éducatifs, je voudrais profiter de cette tribune pour

vous indiquer que la Banque a réalisé (ou réalise en ce moment) des études dont les résultats permettraient sans doute d'éclairer les participants : en particulier, il faut mentionner les directives en matière d'éducation de base des adultes, celles sur la contribution des bénéficiaires, la qualité de l'enseignement, une étude sur les nomades avec un accent fort sur leur éducation, une étude sur la maintenance des infrastructures scolaires, et une étude sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA. Nous nous ferons un plaisir de partager avec les pays membres de la CONFEMEN les résultats de ces études.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE CLÔTURE DE MADAME ADIZA
HIMA,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CONFEMEN**

Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations internationales
Mesdames, Messieurs les Correspondantes et Correspondants nationaux,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs ;

La 51^{ème} Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage arrive à terme. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements et ma profonde gratitude aux autorités mauriciennes, particulièrement à son Honorable Steven Obeegadoo, Ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique, à tout son personnel pour les conditions excellentes de travail qui ont permis à la Conférence d'atteindre l'ensemble de ses objectifs. Le succès retentissant de cette session ministérielle fera sans doute date dans l'histoire de la CONFEMEN.

Mesdames, Messieurs,

Cette 51^{ème} CONFEMEN aura permis aux Ministres et aux Chefs de délégation de faire non seulement le point du chemin parcouru dans la mise en œuvre de la relance, mais aussi et surtout de faire des recommandations pour l'avenir de notre organisation. Les résultats positifs enregistrés dans la relance de la CONFEMEN ont été obtenus grâce, d'une part, à l'engagement et à la volonté de tous les Etats et gouvernements membres et, d'autre part, à la collaboration des nombreux partenaires de l'éducation. Je voudrais au nom du STP et en mon propre nom, réitérer à tous notre sincère reconnaissance et notre profonde gratitude.

Fort du soutien qui vient d'être solennellement proclamé, je voudrais vous exprimer, Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation, la détermination du STP à poursuivre la mise en œuvre des actions de relance de notre organisation.

L'engagement et la détermination dont le nouveau Président en exercice a fait montre augure que le biennium qui commence va sans nul doute consolider et renforcer la relance de la CONFEMEN.

Je souhaite à chacune et à chacun un bon retour dans nos foyers respectifs.

Je vous remercie.

**DISCOURS DE REMERCIEMENTS
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MATHIEU OUEDRAOGO,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION
DU BURKINA FASO**

Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vraiment exprimer quelques mots de remerciement très sincères à l'endroit des autorités politiques et administratives de Maurice pour la qualité de l'organisation et la chaleur de l'accueil et pour le sens de l'hospitalité qui a permis que nos travaux puissent se dérouler dans de très bonnes conditions. Je voudrais également remercier et féliciter le Secrétariat Technique de la CONFEMEN ainsi que les facilitateurs pour la qualité des documents et la qualité des interventions qui ont permis d'enrichir les débats. Je voudrais aussi féliciter tous les participants pour l'assiduité et pour le haut niveau des débats, pour la franchise mais aussi pour la courtoisie. La représentante du Commonwealth a dit que le débat était passionné ; mais je pense que c'était de la bonne passion.

Je voudrais terminer en souhaitant, au nom du Bureau sorti (sortant) que j'ai eu l'honneur de présider, souhaiter beaucoup de courage, beaucoup de clairvoyance, beaucoup de sens de discernement au Bureau entrant pour la poursuite de l'œuvre commune pour l'amélioration de nos systèmes éducatifs. De toute façon, je n'ai pas beaucoup d'inquiétude, pas de doute. Je sais que notre collègue de Maurice est bien à la hauteur. Et étant bilingue, plus bilingue que moi-même d'ailleurs - il a un pied dans le Commonwealth, un pied dans la CONFEMEN - je pense qu'il pourra oeuvrer à renforcer effectivement la collaboration que nous avons amorcée, au cours de ce biennium.

Enfin je voudrais terminer en demandant pardon. Chez nous on dit que la parole c'est comme la paille du toit de chaume. C'est plus facile de la retirer. Quand on la retire, il est plus difficile de la remettre en place. Alors, si au cours de ce débat passionné, j'ai pu blesser quelqu'un, l'un ou l'autre, qu'il me pardonne, c'est ma manière de parler.

C'est vraiment sans rancune et sans méchanceté. En tous cas, vraiment : pardon. Mais, je demande pardon, mais ça veut dire que demain en tout cas, je vais parler encore comme ça.

Merci.

**DISCOURS DE REMERCIEMENT DE L'HONNORABLE
STEVEN OBEEGADOO, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE**

Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Il me revient le privilège de vous adresser la parole comme Président en exercice de la CONFEMEN en cet instant de clôture de la 51^{ème} session Ministérielle.

Je pense que vous conviendrez que nous avons connu des jours de délibérations fructueuses. D'abord, les exposés de cadrage nous ont permis de discerner avec clarté le thème de la session : l'évaluation des systèmes éducatifs. « Pourquoi évaluer ? » a été la question que vous vous êtes sans doute posé avant la session. Les exposés de Mme Katia Mikhaelowa, de Messieurs George Nehme, Seydou Cissé et Alain Mingat ont permis de mieux saisir la nécessité et l'importance de l'évaluation. On comprend, en effet, que l'éducation dans un pays donné doit être déterminée avec précision et clarté afin que la marche à suivre puisse être décidée. Les exemples ont été fournis, illustrant que bien des choix ne se reflètent pas dans les performances espérées, de même que les augmentations conséquentes de budget n'arrivent pas toujours aux résultats escomptés.

Les exposés de cadrage ont non seulement permis de mieux comprendre la nécessité de l'évaluation mais aussi ont servi comme repères pour déterminer les orientations politiques qui s'offrent à nos états membres de la CONFEMEN afin de rehausser la qualité et la pertinence de l'éducation que nous offrons à nos enfants. Je me plais à penser que cette 51^{ème} session va dans le sens de la continuation des efforts entrepris pour une relance effective de la CONFEMEN. C'est une tâche qui nous incombe à tous afin de pouvoir contribuer au développement d'une visibilité grandissante de la CONFEMEN au sein de l'institutionnel francophone. Notre responsabilité donc est grande, dans cette entreprise pour le renouveau. Je suis persuadé que nous trouverons au sein de nos états les ressources nécessaires pour concrétiser les efforts entrepris par Madame la Secrétaire générale en particulier, et, par nous tous chers collègues et amis. C'est dans cette optique que je tiens à saluer l'engagement de tous les délégués ici présents pour la réalisation des recommandations qui émanent, émaneront de cette Ministérielle, que la République de Maurice a eu le plaisir et le privilège d'accueillir. A cet effet je dois remercier Monsieur le Ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation du Burkina Faso, Monsieur Mathieu OUEDRAOGO, mon illustre prédécesseur à ce poste qui a été la cheville ouvrière de la politique vigoureuse de relance de la CONFEMEN durant ces dernières années, à la Secrétaire générale, Madame Hima et à son secrétariat ainsi que les organisations partenaires qui nous ont été d'un support considérable durant cette conférence.

Je crois que nous devrions ici ouvrir une parenthèse afin de souligner la contribution du Mali à l'heure de leur départ du bureau. Le Mali, membre du Bureau depuis la réunion de Yaoundé en 1994 en particulier avec l'arrivée de mon collègue, le Professeur Traoré, en 2002, qui malheureusement a dû nous quitter tout à l'heure. Le Professeur Traoré a été une véritable mémoire institutionnelle. Je réitère donc l'appel de tout à l'heure afin que malgré leur départ ils ne s'éloignent pas trop du Bureau de la CONFEMEN.

Pour ma part, comme nouveau Président, j'en ferai une responsabilité personnelle d'être à la hauteur de la confiance que vous avez placée en moi. J'espère que vous avez passé un agréable moment parmi nous à Maurice, bien que ce soit regrettable que vous n'ayez pas eu l'occasion d'être exposé d'avantage à la richesse culturelle du patrimoine local. C'est pourquoi je me fais un plaisir dès à présent de vous inviter à venir, revenir à Maurice dès que l'occasion se présentera à nouveau.

Mesdames et Messieurs,

Il me revient à présent l'honneur de déclarer la 51^{ème} session de la CONFEMEN close.



LISTE DES
PARTICIPANTS



**Grand Baie, République de Maurice
17 - 22 octobre 2004**

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA 51^{ème} SESSION
MINISTERIELLE**

BURKINA FASO

R. Mathieu OUEDRAOGO
Louis Honoré OUEDRAOGO

Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
Correspondant National

BURUNDI

Fabien SINANKWAKURE
Cyrille NZOHABONAYO

Chef du Cabinet, Ministère de l'Education Nationale
Correspondant National

CAMBODGE

Vann LIM

Correspondant National

CAMEROUN

Abraham ZOUA HOULI

Secrétaire Général, Ministère de l'Education Nationale
(Représentant du Ministre)

Abel TAPCHOM

Correspondant National

CANADA

Laurier LAPIERRE
Mme Chantal DE VARENNES

Sénateur, Chef de la délégation
Correspondante Nationale

Maurice, 17 – 22 octobre 2004

Adnane DAOUDI

Spécialiste Principal en Education

CANADA NOUVEAU-BRUNSWICK

Mme Madeleine DUBE

Ministre de l'Education

Roger DOUCET

Sous Ministre de l'Education

Mme Jocelyne MALLET-PARENT

Correspondante Nationale

CANADA-QUEBEC

Mme Francine GAUDET

Députée de Maskinongé et Adjointe Parlementaire du Ministre de l'Education

François GRENON

Conseiller spécial au Cabinet du Ministre de l'Education

Mme Denise PERRON

Correspondante Nationale

Mme Diane VIEL

Correspondante Nationale

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Bernard GORET

Correspondant National

CONGO BRAZZAVILLE

Mme Rosalie KAMA- NIAMAYOUA

Ministre de l'enseignement primaire et secondaire

Essaie KOUNOUNGA

Correspondant National

Michel BAKINGA

Attaché de Cabinet, Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire

FRANCE

S.E. Dominique RENAUX

Ambassadeur de France

Christian MERLIN

Recteur de l'Académie de la Réunion

Dominique MAS

Adjoint du Sous Directeur du Développement Humain

André GUYETANT

Correspondant National

Mme Françoise ROLLET -DUMOULIN

Chargée de Mission, Ministère des Affaires Etrangères

Jean Claude LEGALL

Conseiller Culturel

Jean Luc MURE

Attaché de Coopération Educative

GABON

Jean Norbert DIRAMBA

Ministre Délégué

Michel GUINDJOUNBI

Correspondant National

GUINEE

Jean Delacroix CAMARA

Correspondant National

LIBAN

Georges NEHME

Directeur Général de l'Education, Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur

Mme Bouchra BAGDADY ADRA

Correspondante Nationale

MADAGASCAR

Marson RAHERIMANDIMBY

Représentant du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Albert RASOAMANANA

Correspondant National

Maurice, 17 – 22 octobre 2004

◆ p. 142 ◆

MALI

Pr. Mamadou Lamine TRAORE
Abou DIARRA

Ministre de l'Éducation Nationale
Correspondant National

MAURITANIE

Mohamed Lemin MOULAYE -AHMED

Correspondant National

REPUBLIQUE DU BENIN

Mme Rafiatou KARIMOU
B. Nestor EZIN

Ministre des enseignements primaire et secondaire
Correspondant National

REPUBLIQUE DE BULGARIE

Mme Maria DONEVSKA

Correspondante Nationale

REPUBLIQUE DE MAURICE

Louis Steven OBEEGADOO
Sangeet FOWDAR

Ministre de l'Éducation et de la Recherche Scientifique
Ministre de la Formation, du Développement des Compétences,
de la Productivité et des Communications Extérieures
Correspondant National, Directeur Général - Ministère de
l'Éducation et de la Recherche Scientifique (MERS)
Directeur Général, Ministère de la Formation, du
Développement des Compétences, de la Productivité et des
Communications Extérieures
Ambassadeur à Paris

Devendra Parsad RUHEE

Yousouff ABDULLATIFF

S.E. Dr. M.H.I. DILMAHOMED

André Lelio ROUSSETY

Commissaire pour l'Éducation, la Technologie Informatique,
la Télécommunications et l'Emploi à Rodrigues

Mlle H.C.L. HOW FOK CHEUNG

Secrétaire Permanente, MERS

Vivekanand SEWRAJ

Chef de l'Équipe Technique, MERS

Mme S. DHUNOOKCHAND

Directrice, MERS

Santosh Kumar MAHADEO

Directeur, MERS

Heeranand Boolchand DANSINGHANI

Directeur, MERS

Dharamveer KULPOO

Assistant Directeur, MERS

Jocelyn RICHARD

Assistant Directeur, MERS

Kiranduth SAMLALL

Coordonnateur, MERS

Ricaud AUCKBUR

Administrateur, MERS

C TOOLSEE

Administrateur, MERS

Mme Hafeeza Ben NABHEEBUCUS

Recteur

Eshan ABDOOL-RAHMAN

Conseiller, MERS

Dr. Michael ATCHIA

Conseiller, MERS

Suresh BISSOONDOYAL

Conseiller, MERS

Pr. Sewant BOOJEDHUR

Conseiller, MERS

Dr. Cyril DALAIS

Conseiller, MERS

Ramesh MANRAKHAN

Conseiller, MERS

P. Barlen VYAPOORY

Conseiller, MERS

REPUBLIQUE DU NIGER

Oumarou HAMISSOU

Correspondant National

ROUMANIE

Mme Véronica FUSELOVA

Correspondante Nationale

Maurice, 17 – 22 octobre 2004

RWANDA

Casimir RUTAYITERA

Secrétaire Général, Ministère de l'Education, de la
Science, de la Technologie et de la Recherche Scientifique
Correspondant National

Pascal HABUFITE

SENEGAL

Joseph Pierre NDIAYE

Directeur de Cabinet, Ministère de l'Education (Représentant du
Ministre)**SEYCHELLES**

Mme Marie Reine CONFAIT

Correspondante Nationale

SUISSE

Bernard WICHT

Correspondant National

TOGO

Selom Komi KLIASSOU

Ministre des enseignements primaire et secondaire

Adji Oteth AYASSOR

Correspondant National

UNION DES COMORES

Mohamed ILIASSA YAHAYA

Ministre de l'Education Nationale

Moussa MBJOMBA

Correspondant National

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Mme Adiza HIMA

Secrétaire Générale

Mme Diane SIMPSON

Conseillère à la Programmation

Bernard VERSCHUEREN

Conseiller en Communication

André NDIAYE

Gestionnaire Comptable

Michel RITZ

Commissaire aux Comptes

Douato SOEDJEDE

Commissaire aux Comptes

Robert MAHEU

Conseiller Scientifique du PASEC

Jean Marc BERNARD

Conseiller Technique du PASEC

Alain Patrick NKENGNE NKENGNE

Conseiller Technique du PASEC

Voahangy RAHELIMANANTSOA

Conseiller Technique du PASEC

Mlle Odile SIMON

Conseillère Technique du PASEC

Mme Afsata PARE KABORE

Enseignante - Chercheur

Mlle Katia VIANOU

Stagiaire au PASEC

ORGANISATIONS INTERNATIONALES**AGENCE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (AIF)**

Roger DEHAYBE

Administrateur Général

Samir MARZOUKI

Directeur

Mme Annick D'ALMEIDA-AGBOJAN

Chargée de Programme

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION EN AFRIQUE (ADEA)

Mamadou NDOYE

Secrétaire Exécutif

L'ACADEMIE AFRICAINE DE LANGUES

Maurice, 17 – 22 octobre 2004

◆p. 144◆

Adama SAMASSEKOU

Président

BANQUE MONDIALE

Alain MINGAT

Chef Economiste

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

André Gervais KOMENAN

Chef de Division

ASSOCIATION FRANCOPHONE INTERNATIONALE DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (AFIDES)

Richard CHARRON

Secrétaire Général

AIF/BRAO

Kouamé Boye KOBENAN

Responsable de Programme

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

Georges HIRSCH

Directeur Régional

BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)

El Khalil ENAHOU

Coordinateur Régional

COMITE SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (CSFEF)

Roger FERRARI

Président

FEDERATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS (FIPF)

Dario Fred PAGEL

Président

GROUPE D'ETUDE SUR L'EDUCATION EN AFRIQUE

Robert FURLONG

Représentant

INSTITUT D'ECONOMIE INTERNATIONALE DE HAMBOURG

Mme Katia MIKHAELOWA

Chercheur

ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'EDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE (ISESCO)

Seydou CISSE

Spécialiste du Programme

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

Firmin Edouard MATOKO

Directeur

Kaviraj APPADU

Consultant

PÔLE DE DAKAR UNESCO/BREDA

Paul COUSTERE

Coordonnateur

SECRETARIAT DU COMMONWEALTH

Mme Nancy SPENCE

Directrice, Bureau de Transformation Sociale

UNIVERSITEE VIRTUELLE AFRICAINE (UVA)

Sidiki TRAORE

Chargé de Programme

Patricia LAPOINTE (Melle)

Chargée de Programme

AFRICA NUMERO 1
Abdoulaye THIAM

Journaliste